Liste des anomalies

SI-1E / FIRSTH / TH

# Liste des anomalies de l'ensemble de module applicatifs composants la calculette TH

| Date       | Version  | Modification                                | Signature de livraison |
|------------|----------|---|------------------------|
|            | document |   |                        |
| 15/02/2017 | 1.0      | Conception/développement - Version initiale |                        |
| 08/03/2017 | 2.0      | Lot 2                                       |                        |

#### SI-1E / FIRSTH / TH

## Liste des anomalies

## **Sommaire**

| 1 Aide à la lecture   | 3   |
|---|-----|
| 2Contrôles communs à différents modules   |     |
| 3 Module général de calcul de la TH, THLV et CAP (TH-nKCAC)   |     |
| 3.1 Anomalies de la côte  |     |
| 3.2 Anomalies de cohérence.   |     |
| 3.3 Anomalies concernant les données communales.  |     |
| 3.4 Anomalies concernant les données intercommunales.   |     |
| 3.5 Anomalies concernant les données départementales  |     |
| 3.6 Anomalies concernant les données agglomération nouvelle   |     |
| 3.7 Anomalies de fonctionnement internes.   |     |
| 3.7.1 Module d'implémentation de la fonction de calcul des cotisations, des frais de gestion et prélèvements (TH-nKCO |     |
|   |     |
| 3.7.2 Module de calcul du net à payer (TH-nKDNC)  |     |
| 3.7.3 Sous fonction – Net à payer sans dégrèvemet ni exo (NaP_Ni_Deg_Ni_Exo)  |     |
| 3.7.4 Sous fonction – Net à payer dégrèvement total (NaP_Deg_Tot)   |     |
| 3.7.5 Sous fonction – Net à payer dégrèvement total (NaP_Exo)   |     |
| 3.7.6 Sous fonction – Net à payer dégrèvement partiel (Plafonnement_1414A_Fictif)                                     |     |
| 3.7.7 Sous fonction – Net à payer dégrèvement partiel double liquidation (NaP_Plafonnement_1414_Double)               | 16  |
| 3.7.8 Module d'implémentation de la fonction de calcul du montant théorique de limitation du plafonnement (TH-nKR     | EC) |
|   |     |
| 3.7.9 Module de détermination des régimes d'abattements applicables (TH-nKTAC)  | 17  |
| 3.7.9.1 Anomalies concernant les données communales   |     |
| 3.7.9.2 Anomalies concernant les données intercommunales  |     |
| 3.7.9.3 Anomalies concernant les données départementales  |     |
| 3.7.9.4 Anomalies concernant les données communales 2003 (liquidation fictive)  |     |
| 3.7.9.5 Anomalies des données intercommunales 2003 (liquidation fictive)  |     |
| 3.7.9.6 Anomalies des données départementales 2003 (liquidation fictive)  |     |
| 3.7.9.7 Autres Anomalies  |     |
| 3.7.10 Module de détermination de la CAP (TH-nKRAC)   |     |
| 4 Signature calculette  |     |
| 5 Module de calcul du droit à exonération / dégrèvement et condition de cohabitation (TH-nKSEC)                       |     |
| 6 Module de détermination du taux et de la base TLV (TH-nKTVC)  |     |
| 7 Module de calcul de la TLV (TH-nKCVC)   |     |
| 8 Module d'appréciation de la position des revenus par rapport aux différents articles 1414 du CGI (TH-nKSFC)         |     |
| 9 Module d'implémentation de la fonction d'actualisation, revalorisation des Valeurs Locatives (TH-nKVLC)             |     |
| 10 Module de calcul des dégrèvements et plafonnements appliqués aux dépendances isolées (TH-nKDEC)                    | 40  |

SI-1E / FIRSTH / TH

#### Liste des anomalies

#### 1 Aide à la lecture

| CAL_ANO_0000 (N° de référence de la règle de gestio n)   | Code | ١ |
|--|------|---|
| Règles de gestion et/ou condition.   |      | ١ |
| "Libellé du message d'anomalie" dans la limite de 68 caractères et en évitant l'utilisation de |      | l |
| caractères spéciaux ou de l'accentuation.  |      |   |

#### 2Contrôles communs à différents modules

| CA_ANO_0001:   | 0 |
|--|---|
| Appel à la calculette TH ayant aboutit à une exécution normale.  |   |
| L'absence d'anomalies doit générer un code retour à zéro accompagné du message ayant pour libellé.     |   |
| "Les donnees sorties ont pu etre calculees correctement "  |   |
| CA_ANO_0002:   | 1 |
| L'année de taxation transmise en entrée de la calculette et quel que soit le module appelant doit être |   |
| comprise entre n et n-3 inclus.  |   |
| Si l'année de référence (« antax ») transmise comme paramètre à la fonction recherche du coefficient   |   |
| départemental d'actualisation (dans la table des départements) n'est pas connue de celle-ci (anné non  |   |
| comptise entre n et n-3 inclus).   |   |
| "L'annee de taxation est incorrecte"   |   |
| CA_ANO_0003:   | 2 |
| La taxation ne peut s'effectuer sans un code département valide.                                       |   |
| Si le département (« dep ») transmis comme paramètre à la fonction recherche du taux d'actualisation   |   |
| n'est pas connu de celle-ci.   |   |
| "Le code departement est invalide"   |   |

## 3 Module général de calcul de la TH, THLV et CAP (TH-nKCAC)

#### 3.1 Anomalies de la côte

| CA_ANO_0004:  | 3 |
|---|---|
| La taxation TH se fait au titre d'une résidence principale, d'une résidence secondaire ou d'une dépen-  |   |
| dance isolée.   |   |
| Si le code taxation («tax») est différent de P, S ou E alors génération du message d'erreur avec retour |   |
| de l'anomalie au module appelant.   |   |
| "Le code taxation TH doit etre egal a P, E ou S"  | i |
| CA ANO 0005:  | 4 |
| Au dessus d'une certaine limite le nombre de personnes à charges transmis est considéré comme erro-     |   |
| née.  |   |
| Si le nombre de PAC non ERA («nbpac») est supérieur à 99.   |   |
| "Le nombre de personnes à charge est invalide"  |   |
| CA ANO 0006:  | 5 |
| La taxation ne peut s'effectuer sans un code direction valide.  |   |
| Si le code direction («csdi») n'est pas trouvé dans la table des directions.                            |   |
| "CODE DIRECTION: Le code direction est invalide"  |   |
| CA ANO 0007:  | 6 |
| Le code abattement des non imposable IR est en dehors de la plage de valeurs autorisée.                 |   |
| Si le code NI à l'IR («codni») est différent de A ou blanc  |   |
| "Le code non imposable à l'IR est invalide"   |   |
| CA ANO 0345:  | 7 |
| Le code ASH est en dehors de la plage de valeurs autorisée.   |   |
| Si le code ASH («codsh»)est différent de 1, 2, 3, 4, 5 ou blanc   |   |
| "Le code ASH est invalide"  |   |
| CA_ANO_0008:  | 8 |
| Le code nature FIP est en dehors de la plage de valeurs autorisée.                                      |   |
| Si le code nature FIP (« <i>cnat</i> ») est différent de 3, 4, 5 ou 6.                                  |   |
| "Le code nature FIP est invalide"   |   |

SI-1E / FIRSTH / TH

| CA_ANO_0347:   | 10            |
|--|---------------|
| L'exonération HLM/SEM nécessite la transmission par l'appelant d'un «code affectation du local»  | va-           |
| lide.  |               |
| Si présence d'un «code affectation du local» invalide (différent de 'H', 'M', 'F', 'S', 'A', ou b).  |               |
| "KCAC : code affectation invalide <> H,M,F,S,A,BLANC"  CA ANO 0010 :   | 14            |
| Une part est nulle ou exprimée de façon pleine, à demie ou au quart.   | 14            |
| Si le nombre de part IR du foyer fiscal ( <i>«nbpaff »</i> ) n'est pas un multiple de 4 divisible par 10 (et pos                                 | sitif)        |
| "KCAC calcul abattements: nombre de part errone"   | Siui <i>)</i> |
| CA ANO 0011:   | 15            |
| Une part est nulle ou exprimée de façon pleine, à demie ou au quart.   |               |
| Si le nombre de part IR du foyer fiscal (« <b>nbpaff</b> ») est négatif.   |               |
| "KCAC calcul abattements: nombre de part négatif"  |               |
| CA ANO 0012:   | 16            |
| Au dessus d'une certaine limite le nombre de personnes à charges transmis est considéré comme  | erro-         |
| née.   |               |
| Si le nombre de PAC ERA («nbera») est supérieur à 99.  |               |
| "Le nombre d'ERA est invalide"   |               |
| CA_ANO_0013:   | 17            |
| Le code type de personne morale est en dehors de la plage de valeurs autorisée.  |               |
| Si le code type de personne morale («persomor») est différent de 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou blan  | ıc.           |
| "Le code type de personne morale est invalide"   |               |
| CA_ANO_0014:   | 18            |
| Le code groupe de révision est en dehors de la plage de valeurs autorisée.   |               |
| Si le code groupe révision («grouprev») est différent de 1, 2, 3, 4 ou blanc.  |               |
| "Le code groupe revision est invalide"   |               |
| CA_ANO_0015:   | 19            |
| Le code champ redevance CAP est en dehors de la plage de valeurs autorisée – La CAP est adoss  | see a         |
| la TH.   |               |
| Si le code champ redevance ( <i>«coarct»</i> ) est différent de C, D, E, I, M, S, R, T en TH  "Le code champ redevance TV est invalide"          |               |
| CA ANO 0016:   | 20            |
| Le code assujetti redevance CAP est en dehors de la plage de valeurs autorisée – La CAP est ado  |               |
| à la TH.   | 3366          |
| Si le code assujetti redevance (« <i>qtvrt</i> ») est différent de 0, 1 en TH  |               |
| "Le code assujetti redevance TV est invalide"  |               |
| CA ANO 0017:   | 21            |
| Le code droit à dégrèvement de CAP est en dehors de la plage de valeurs autorisée (sans prendre  |               |
| compte les conditions supplémentaires de validité).  |               |
| Pour une année de taxation antérieure à 2014,si le code droit à dégrèvement CAP («degtv») est di   | ffé-          |
| rent de A, D, E, F, J, I, S, V, Z ou b   |               |
| <u>ou</u>  |               |
| pour une année de taxation égale à 2014, si le code droit à dégrèvement CAP («degtv») est différe  | ent           |
| de A, D, E, F, J, I, S, V, Z, W ou <b>b</b>  |               |
| OU   | -4            |
| pour une année de taxation supérieure ou égale à 2015, si le code droit à dégrèvement CAP («deg  | ITV»)         |
| est différent de A, D, E, F, J, I, K, S, V, Z, W ou b  |               |
| alors restitution du message d'anomalie n°21 ayant pour libellé :  "Le code degrevement redevance TV est invalide"                               |               |
| CA ANO 0018:   | 22            |
| Le code droit à dégrèvement/exonération de TH est en dehors de la plage de valeurs autorisée (sai  |               |
| prendre en compte les conditions supplémentaires de validité).   | 113           |
| Pour une année de taxation antérieure à 2014, si le code dégrèvement / exonération TH ( <i>«degex»</i> )   | est           |
| différent de F, G,I, A, D, V, S, H ou b  |               |
| <u>ou</u>  |               |
| pour une année de taxation égale à 2014, si le code dégrèvement / exonération TH («degex») est de la code dégrèvement / exonération TH (»degex») | diffé-        |
| rent de F, G, I, A, D, V, S, H, W ou b   |               |
|  |               |

SI-1E / FIRSTH / TH

| <u>ou</u>   |    |
|---|----|
| pour une année de taxation supérieure ou égale à 2015, si le code dégrèvement / exonération TH («de-  |    |
| gex») est différent de F, G, I, A, D, V, S, H, W, K ou b  |    |
| alors restitution du message d'anomalie n°22 ayant pour libellé :   |    |
| "Le code dégrèvement/exoneration TH est invalide"   |    |
| CA_ANO_0019:  | 23 |
| Le type de taxation TH ou THLV est obligatoire.   |    |
| Si le code type d'impôt (« <i>tyimp</i> ») ne correspond pas à une taxation au titre de la TH ou de la THLV   |    |
| "Le code type d'impot est invalide"   |    |
| CA_ANO_0020:  | 25 |
| La THLV n'ouvre pas droit à abattement/dégrèvement ou exonération pour le redevable.  |    |
| Si des personnes à charge (à 100 ou 50%) sont servies en THLV.  |    |
| "Des personnes a charge sont servies en THLV"   |    |
| CA_ANO_0021:  | 26 |
| La THLV n'ouvre pas droit à abattement/dégrèvement ou exonération pour le redevable.  |    |
| Si un code dégrèvement/exonération TH est servi (n'est pas à espace) en THLV.   |    |
| "Un code degrevement est servi en THLV"   |    |
| CA ANO 0022:  | 27 |
| La THLV n'ouvre pas droit à abattement/dégrèvement ou exonération pour le redevable.  |    |
| Si le code NI à l'IR est servi en THLV.   |    |
| "Le code ni a l'IR est servi en THLV"   |    |
| CA_ANO_0023:  | 28 |
| La CAP ne s'applique pas aux redevables taxes au titre de la THLV.  |    |
| Si le code champ TV est servi en THLV.  |    |
| "Le code champ TV est servi en THLV"  |    |
| CA_ANO_0024 :   | 29 |
| La CAP ne s'applique pas aux redevables taxés au titre de la THLV.  | 23 |
| Si le code dégrèvement TV est servi en THLV.  |    |
| "Le code degrevement TV est servi en THLV"  |    |
| CA_ANO_0025:  | 30 |
| La CAP ne s'applique pas aux redevables taxés au titre de la THLV.  | 30 |
| Si le code questionnaire TV est servi en THLV.  |    |
| "Le code questionnaire TV est servi en THLV"  |    |
| CA_ANO_0026:  | 31 |
|   | 31 |
| Jusqu'en 2015, la THLV n'ouvre pas droit à abattement/dégrèvement ou exonération pour le redevable. Si le code type de personne morale est servi en THLV. |    |
|   |    |
| "Le code type de personne morale est servi en THLV"   | 20 |
| CA_ANO_0027:  | 32 |
| Jusqu'en 2015, la THLV n'ouvre pas droit à abattement/dégrèvement ou exonération pour le redevable.   |    |
| Si le code groupe révision est servi en THLV.   |    |
| "Le code groupe revision est servi en THLV"   | 25 |
| CA_ANO_0028:  | 35 |
| La THLV s'applique sur les logements dits 'vacants' la notion de résidence principale, secondaire ou dé-  |    |
| pendance isolée n'a pas lieu d'être.  |    |
| Si le code taxation est servi en THLV.  |    |
| "Le code taxation est servi en THLV"  |    |
| CA_ANO_0029:  | 36 |
| La THLV s'applique sur les logements dits 'vacants' la notion de résidence principale, secondaire ou dé-  |    |
| pendance isolée n'a pas lieu d'être.  |    |
| Si la V.L. brute des secondaires est différente de zéro en THLV.  |    |
| "La V.L.brute des secondaires est differente de zero en THLV"   |    |
| CA_ANO_0030:  | 38 |
| La THLV n'ouvre pas droit à abattement/dégrèvement ou exonération pour le redevable.  |    |
| Le revenu du foyer fiscal est différent de zéro en THLV.  |    |
| "Le revenu du foyer fiscal est different de zero en THLV"   |    |
| CA_ANO_0355   | 77 |
| Le rang de sortie exonération TH est en dehors de la plage de valeurs autorisée (sans prendre en  |    |
|   |    |

SI-1E / FIRSTH / TH

#### Liste des anomalies

compte les conditions supplémentaires de validité). Pour une année de taxation égale à 2016, si le «code dégrèvement/exonération TH» est égal à 'W' et le «rang de sortie exonération» est différent de 2 si le «code dégrèvement/exonération TH» est égal à 'K' et le «rang de sortie exonération» est différent de 1 ou 2 si le «code dégrèvement/exonération TH» est différent de 'K' et 'W' et le «rang de sortie exonération» est différent de blanc Ou Pour une année de taxation égale à 2017, si le «code dégrèvement/exonération TH» est égal à 'W' et le «rang de sortie exonération» est différent de blanc <u>ou</u> si le «code dégrèvement/exonération TH» est égal à 'K' et le «rang de sortie exonération» est différent de 1 ou 2 si le «code dégrèvement/exonération TH» est différent de 'K' et 'W' et le «rang de sortie exonération» est différent de blanc alors restitution du message d'anomalie n°77 ayant pour libellé : "Le rang de sortie exoneration TH est invalide" CA ANO 0358: **78** Le rang de sortie abattement TH est en dehors de la plage de valeurs autorisée (sans prendre en compte les conditions supplémentaires de validité). Pour une année de taxation égale à 2017, si le «code abattement TH» est égal à 'K' et le «rang de sortie abattement» est différent de 3 alors restitution du message d'anomalie n 78 ayant pour libellé : "Le rang de sortie abattement TH est invalide" **79** CA ANO 0359: Les codes abattement TH et code dégrèvement/exonération TH sont exclusifs sauf en cas de dégrèvement. Pour une année de taxation égale à 2017, si le «code dégrèvement/exonération TH» est égal à 'A', 'D', 'F', 'I', 'S', 'V', 'W' ou 'K' et le «code abattement TH» est égal à 'K'

#### 3.2 Anomalies de cohérence

alors restitution du message d'anomalie n'79 ayant pour libellé :

"Les codes abattement et exonération sont servis"

| CA_ANO_0348:   | 39   |
|--|------|
| Valeur de l'indicateur de délibération instituant la majoration THS erronée  |      |
| Pour une «année de taxation» supérieure ou égale à 2015, si l'«indicateur majoration ?   | THS» |
| (indmths) est différent de 'O' ou 'N'  |      |
|  |      |
| "L'indicateur majoration THS est invalide"   |      |
| CA_ANO_0349:   | 40   |
| Périmètre d'application de la majoration THS erroné  |      |
| Si l'«indicateur majoration THS » (indmths) est égal à 'O' et si le «code département» (dep) n'e   | est  |
| pas trouvé dans la «table des départements ayants des communes entrants dans le champ d  |      |
| TLV» en fonction de l'année de taxation traitée (antax).   |      |
| The state of the s |      |
| "Le departement est hors champ pour la majoration THS"   |      |
| Le département est nois champ pour la majoration 1113  |      |

SI-1E / FIRSTH / TH

| CA_ANO_0356   | 41   |
|---|------|
| Valeur du taux d'imposition majoration THS erronée Si pour une «année de taxation» supérieure ou égale à 2017, l'«Indicateur majoration THS» (indmths) est positionné à 'O' et le « Taux d'imposition majoration THS » (timths) est à zéro  |      |
| i pour une « <b>année de taxation»</b> inférieure à 2017, le « <b>Taux d'imposition majoration THS »</b> n'est<br><mark>as à zéro</mark>  |      |
| ou<br>i le <i>« Taux d'imposition majoration THS »</i> est supérieur à 60   |      |
| Le taux d'imposition majoration THS est invalide"   |      |
| CA_ANO_0357   | 42   |
| Si un «Indicateur d'assujettissement à la majoration THS» (indaths) est transmis avec une valeur autre que blanc ou 'O'.  |      |
| " Indicateur assujettissement majoration THS invalide "   |      |
| CA_ANO_0345:  | 5201 |
| Contrôle de cohérence des données. Si un code régularisation ( <i>«regul»</i> ) est transmis avec une valeur autre que blanc ou 'R'. "code regularisation de role invalide "  |      |
| CA_ANO_0031:  | 51   |
| Les paramètres de taxation des collectivités locales transmis sont cohérents avec l'année de taxation de la cote :  |      |
| Si l'année de référence ( <i>«antax»</i> ) de la cote (s_e2) est différente de celle des collectivités locales (s_e3).  |      |
| "DISCORDANCE:annee de taxation cote et collectivites locales"   |      |
| CA_ANO_0032:  | 52   |
| La taxation au titre d'une résidence secondaire ou d'une dépendance isolées n'ouvrent pas droit à labattement au titre des personnes à charges :  |      |
| Si le code taxation ( <i>«tax»</i> ) vaut 'S' ou 'E' et que le nombre de PAC ( <i>«nbpac»</i> ) ou que le nombre de   |      |
| PAC en résidence alternée ( <i>«nbera»</i> ) est différent de zéro.   |      |
| "Le code taxation est incompatible avec des personnes a charge"   |      |
| CA_ANO_0033:  | 53   |
| La répartition des VL se fait suivant un ratio 0/100% entre VL brute des secondaires et des principaux suivant que l'on taxe une résidence secondaire ou non (ndr: il s'agit d'un résidu des côtes mixtes)  Si le code taxation («tax») vaut 'S' et que la valeur locative brute des principaux est non nulle.  "Le code taxation est incompatible avec la VL principale" |      |
| CA_ANO_0034:  | 54   |
| La TH sur les résidences secondaires n'ouvre pas droit à abattement/dégrèvement ou exonération  |      |
| pour le redevable.<br>Si le code taxation ( <i>«tax»</i> ) vaut 'S' et que le code dégrèvement/exonération TH ( <i>«degex»</i> ) est servi.   |      |
| "Le code taxation ("tax") vaut 3 et que le code degrevementexoneration fin ("degex") est servi.   |      |
| CA_ANO_0360 :   | 80   |
| La taxation au titre d'une résidence secondaire n'ouvre pas droit à un code abattement de VL brute :  |      |
| Si le code taxation ( <i>«tax»</i> ) vaut 'S' et le code abattement ( <i>«abatk»</i> ) est servi.   |      |
| "Le code taxation est incompatible avec le code abattement"   | EF   |
| CA_ANO_0035 : La TH sur les résidences secondaires n'ouvre pas droit à abattement/dégrèvement ou exonération  | 55   |
| pour le redevable.  |      |
| Si le code taxation (« <i>tax</i> ») vaut 'S' et que le code NI (« <i>codni</i> ») est égal à "A".  |      |
| "Le code taxation est incompatible avec le code NI/IR (ABS)"  |      |
| CA_ANO_0038:  L'exonération de TH au titre des DOM ne peut s'appliquer que pour un redevable dont l'AFT est dans  | 58   |
| es DOM.<br>Si le code dégrèvement/exonération TH ( <i>«degex»</i> ) vaut "D" et que le code département ( <i>«dep»</i> ) est différent de '97'.   |      |
| "DISCORDANCE:code exoneration D en Metropole"   |      |
| CA_ANO_0039:  | 59   |

SI-1E / FIRSTH / TH

| La répartition des VL se fait suivant un ratio 0/100% entre VL brute des secondaires et des principaux suivant que l'on taxe une résidence secondaire ou non (ndr: il s'agit d'un résidu des côtes mixtes) Si le code taxation («tax») vaut "E" et que la valeur locative brute des secondaires est non nulle.  "Le code taxation est incompatible avec la VL secondaire"   |    |
|---|----|
| CA_ANO_0040:  Les exonérations TH au titres des ECF s'appliquent sur la résidence principale et sous condition de revenu satisfaite (NI à l'IR).  Si le code dégrèvement/exonération TH («degex») vaut "A", ou "V" et que le code taxation («tax») est "P" avec un code NI («codni») différent de "A"  "DISCORDANCE:code exoneration / degrevement et code NI/IR"   | 60 |
| remarque : vérifier pourquoi F et I ne sont pas retenu - V contrôle levé en 2012 suite à exigence {15} de TH-NT.  | C4 |
| CA_ANO_0041:  Vérification cohérence entre données FIP et données du redevable avant d'appliquer le dégrèvement de TH au titre d'une gestionnaire.  Si le code dégrèvement/exonération TH (*degex*) vaut "G" et que le code nature FIP (*cnat*) est différent de "5".   | 61 |
| "DISCORDANCE:code exoneration / degrevement et code nature FIP"  CA_ANO_0042:  Vérification cohérence données transmises : pour une taxation au titre de la THLV l'indicateur d'origine doit être servi.  Si dans le cadre d'une taxation au titre de la THLV («tyimp») l'indicateur de synthèse THLV («indthlv») n'est pas positionné au profit de la commune ou de l'intercommunalité.  | 62 |
| "Indicateur THLV invalide"  CA_ANO_0043:  La répartition des VL se fait suivant un ratio 0/100% entre VL brute des secondaires et des principaux suivant que l'on taxe une résidence secondaire ou non (ndr: il s'agit d'un résidu des côtes mixtes)  Les VL brutes des principaux («vlbpc») et des secondaires («vlbsc») ne peuvent être servies de façon concomitante.  | 64 |
| "Presence a tort de cotes mixtes"  CA_ANO_0044:  Un redevable TH ayant déclaré être en possession d'un récepteur de télévision est assujetti à la CAP. Si le code champ CAP («champ») est différent de "C" et que le redevable est assujetti à la TV (code réponse questionnaire TV foyer fiscal retenu «qtvrt» vaut "1").  "DISCORDANCE:code champ TV / assujetti TV"  | 65 |
| CA_ANO_0045:  La CAP s'applique aux résidences principales et aux résidences secondaires.  Si le code champ CAP («champ») vaut "C" et que le code taxation («tax») vaut "E".  "DISCORDANCE:code champ TV / taxation E"  | 66 |
| CA_ANO_0046:  Les gestionnaires n'entrent pas dans le champ d'application de la CAP.  Si le code champ CAP («champ») vaut "C" et que le code nature FIP («cnat») vaut "5".  "DISCORDANCE:code champ TV / code nature FIP"   | 67 |
| CA_ANO_0047:  Un redevable dans le champ d'application de la CAP a son code dégrèvement de CAP concordant avec son code exonération/dégrèvement TH si celui-ci est renseigné et à l'exclusion du dégrèvement au titre du 1414A.  Si le code dégrèvement CAP (*degtv*) est différent du code dégrèvement/exonération TH (*degex*) (sauf pour la valeur 'H') pour les redevables dans le champ d'application de la CAP (*champ*).  "DISCORDANCE:code degrevement TV / degrevement TH" | 68 |
| CA_ANO_0048: Un dégrèvement de CAP ne peut être appliqué que si le foyer fiscal traité est dans le champ d'application de la CAP. Si le code champ CAP («champ») est différent de "C" et que le code dégrèvement CAP («degtv») est servi.   | 69 |
| "DISCORDANCE:code champ TV / code degevement TV"  |    |

SI-1E / FIRSTH / TH

## Liste des anomalies

| CA_ANO_0049:   | 70 |
|--|----|
| Un redevable dans le champ d'application de la CAP a son code dégrèvement de CAP non concordant      |    |
| avec son code exonération/dégrèvement TH, si celui-ci est renseigné et à l'exclusion du dégrèvement  |    |
| au titre du 1414A, uniquement lorsqu'il est soumis au régime des droit acquis.                       |    |
| Si le code dégrèvement CAP («degtv») droits acquis vaut "E" ou "J" et le code dégrèvement/exonéra-   |    |
| tion TH («degex») est différent de "H" ou blanc.   |    |
| "DISCORDANCE:code degrevement TV droits acquis / degrevement TH"                                     |    |
| CA_ANO_0050:   | 71 |
| En cas de droit à plafonnement 1414A la somme à recouvrer est égal au plafonnement final ou au       |    |
| montant réduction taux et/ou réduction seuil restitués.  |    |
| Si le plafonnement final ou les réductions taux ou seuil sont différents de la somme à recouvrer.    |    |
| "Somme Plaf et reductions differente de somme des cotisations"                                       |    |
| CA_ANO_0350  | 75 |
| Valeur de l'indicateur de délibération instituant la taxe GEMAPI erronée                             |    |
| Si pour une «année de taxation» (antax) antérieure à 2015, l'«indicateur de délibération GEMAPI»     |    |
| (indgem) n'est pas à blanc   |    |
| <u>ou</u>  |    |
| si pour une «année de taxation» (antax) égale à 2015, l'«indicateur de deliberation GEMAPI»          |    |
| (indgem) est différent de 'C', 'I' ou blanc.   |    |
| <u>ou</u>  |    |
| si pour une «année de taxation» (antax) supérieure ou égale à 2016, l'«indicateur de deliberation    |    |
| GEMAPI» (indgem) est différent de 'C', 'I', 'M' ou blanc.  |    |
|  |    |
| "L'indicateur de délibération GEMAPI est invalide"   |    |
| CA_ANO_0351  | 76 |
| Valeur du taux d'imposition GEMAPI erronée   |    |
| Si pour une «année de taxation» (antax) antérieure à 2015, le «taux d'imposition GEMAPI» (timpe)     |    |
| n'est pas à zéro   |    |
| <u>ou</u>  |    |
| si pour une «année de taxation» (antax) égale à 2015, l'« Indicateur de délibération GEMAPI »        |    |
| (indgem) est positionné à 'C' ou 'I' et le «taux d'imposition GEMAPI » (timpe) est à zéro            |    |
| ou   |    |
| si pour une «année de taxation» (antax) supérieure ou égale à 2016, l'« Indicateur de délibération   |    |
| GEMAPI » (indgem) est positionné à 'C' ou 'I' ou 'M' et le «taux d'imposition GEMAPI » (timpe) est à |    |
| zéro   |    |
| ou   |    |
| si pour une «année de taxation» supérieure ou égale à 2015, l'«indicateur de délibération            |    |
| GEMAPI » (indgem) est positionné à blanc et le «taux d'imposition GEMAPI » (timpe) n'est pas à       |    |
| zéro   |    |
| <u>ou</u>  |    |
| si le «taux d'imposition GEMAPI » (timpe) est supérieur à 100  |    |
|  |    |
| "Le taux d'imposition GEMAPI est invalide"   |    |

#### 3.3 Anomalies concernant les données communales

| CA_ANO_0054:   | 101 |
|--|-----|
| Valeur locative moyenne anormalement élevée  |     |
| Si la valeur locative moyenne communale («vlmoy») de e3.cole_c est nulle ou > à 200000 (ndr à ré-  |     |
| actualiser> 15000€ à l'occasion mais pas en cours de campagne).  |     |
| "COMMUNE:La valeur locative moyenne est invalide"  |     |
| CA_ANO_0055:   | 102 |
| L'abattement au titre des personnes à charges de rang 1 et 2, lorsqu'il est délibéré dans le cadre du régime de droit commun, ne peut être inférieure à 10% en métropole ou 5% dans les DOM. |     |
| Si la quotité d'abattement communal pour personnes à charges de rang 1 et 2 («apac1») est  |     |
| - strictement inférieure à 10% de la VL moyenne plus un en métropole et qu'il ne s'agit pas d'Al-  |     |
| sace-Moselle   |     |
| - ou strictement inférieur à 5% de la VL moyenne plus un dans les DOM.   |     |

SI-1E / FIRSTH / TH

| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».   |     |
|---|-----|
| "COMMUNE:Quotite d'abattement pour PAC de rang 1 ou 2 invalide"   |     |
| CA_ANO_0056:  | 103 |
| L'abattement au titre des personnes à charges de rang 3 ou plus, lorsqu'il est délibéré dans le cadre du régime de droit commun, ne peut être inférieure à 15% en métropole ou 5% dans les DOM.  Si la quotité d'abattement communal pour personnes à charges de rang 3 et + («apac3») est : - non nulle et strictement inférieure à 15% de la VL moyenne plus un en métropole - ou strictement inférieur à 5% de la VL moyenne plus un dans les DOM. |     |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».   |     |
| "COMMUNE:Quotite d'abattement pour PAC de rang 3 ou + invalide"   |     |
| CA_ANO_0057:  | 104 |
| L'abattement général à la base, lorsqu'il est délibéré dans le cadre du régime de droit commun, ne peut être supérieure à 15% en métropole.   |     |
| Si la quotité d'abattement communal général à la base ( <i>«abbas»</i> ) est : - strictement supérieure à 15% de la VL moyenne plus un en métropole.  |     |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».   |     |
| "COMMUNE:Quotite d'abattement general a la base invalide"   |     |
| CA_ANO_0058:  L'abattement spécial à la base, lorsqu'il est délibéré dans le cadre du régime de droit commun, ne peut être supérieure à 15% en métropole.  Si la quotité d'abattement communal spécial à la base («abspe») est :  - strictement supérieure à 15% de la VL moyenne moins un.   | 105 |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».   |     |
| "COMMUNE:Quotite d'abattement special a la base invalide"   |     |
| CA_ANO_0059:  Prise en compte du régime spécifique Alsace-Moselle.  Si l'un des codes Alsace-Moselle est servi, ne pas accepter de quotités au titre des personnes à charge   | 106 |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».   |     |
| "COMMUNE:Alsace/Moselle:Abattement PAC servi"   |     |
| CA_ANO_0060:  Les abattements au titres des personnes à charges sont obligatoires (hors régime spécifique Alsace-Moselle)  Si aucun code Alsace-Moselle est servi, exiger une quotité pour personnes à charges de rang 1 ou 2   | 107 |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».   |     |
| "COMMUNE:hors Alsace/Moselle:Abattement PAC rang 1 ou 2 non positif"  |     |
| CA_ANO_0061:  | 108 |
| Les abattements au titres des personnes à charges sont obligatoires (hors régime spécifique Alsace-<br>Moselle)   |     |
| Si aucun code Alsace-Moselle est servi, exiger une quotité pour personnes à charges de rang 3+  |     |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».   |     |
| "COMMUNE:hors Alsace/Moselle:Abattement PAC rang 3 ou + non positif"  |     |
| CA_ANO_0062 :  Les rapprochements au titre du régime d'Alsace Moselle sont terminés. Ndr : message à supprimer  | 109 |

SI-1E / FIRSTH / TH

| Si le code Alsace-Moselle et que "G" est servi.  "CASE G interdite desormais en Alsace-Moselle"   |      |
|---|------|
| CASE G Interdite describais en Alsace-Moseile  CA_ANO_0063:   | 110  |
| Vérification du taux d'imposition transmis.   | 110  |
| La somme des taux d'imposition TH (à l'exclusion du taux d'imposition départemental), si elle est esti-   |      |
| mée anormalement élevée, doit être signalée pour analyse avant d'autoriser la taxation du redevable   |      |
| concerné.   |      |
| Concerne.   |      |
| Si présence d'une somme des taux d'imposition de plus de 100%.  |      |
| "Somme des taux d'impositions de N anormalement elevee"   | 444  |
| CA_ANO_0064:  | 111  |
| Plage de valeur autorisée pour l'indicateur d'appartenance à une intercommunalité. Si l'indicateur d'appartenance à une intercommunaliuté ( <i>«cocnq»</i> ) est différent de "C" ou blanc. |      |
| "COMMUNE:L'indicateur d'appartenance a une CU est invalide"   |      |
| CA_ANO_0065:  | 112  |
| Ca_ANO_0065 : Contrôle de validité du taux global 2000 (dit 'corrigé' après 2011) .   | 112  |
| Si présence d'un taux global de 2000 (« <i>tig00</i> ») dont la valeur ne serait pas comprise entre 1% et   |      |
| 100%.   |      |
| "Le taux global 2000 est invalide"  |      |
| CA ANO 0066:  | 114  |
| Prise compte du régime spécifique Alsace-Moselle.   | 11-7 |
| Si l'on est sous le régime spécifique Alsac Moselle ( <b>«codef»</b> ) et que la quotité minimale Alsace-Mo-  |      |
| selle ( <i>«abmos»</i> ) est absente.   |      |
| "COMMUNE:Quotite minimale Alsace-Moselle absente"   |      |
| CA ANO 0067:  | 115  |
| Valeur locative moyenne anormalement élevée (ndr à réactualiser> 15000€ à l'occasion mais pas en  |      |
| cours de campagne)  |      |
| Si la valeur locative moyenne DOM 1989 («vmd89») est invalide.  |      |
| "COMMUNE:La valeur locative moyenne DOM 1989 est invalide"  |      |
| CA_ANO_0068:  | 116  |
| L'abattement général à la base est obligatoire dans les DOM et il est basé sur la VLM 1989 (revalori-   |      |
| sée)  |      |
| Si la valeur locative moyenne DOM 1989 (« <i>vmd89</i> ») est absente pour une commune appartenant à un   |      |
| DOM.  |      |
| "COMMUNE:VL moyenne DOM 1989 absente pour une commune DOM"  |      |
| CA_ANO_0069:  | 117  |
| L'abattement général à la base est obligatoire dans les DOM et il est basé sur la VLM 1989 (revalori-   |      |
| sée)  |      |
| Si le Valeur locative DOM 1989 (« <i>vmd89</i> ») est présente pour une commune n'appartenant pas un un DOM.  |      |
| "COMMUNE:VL moyenne DOM 1989 présente pour une commune hors DOM"  |      |
| CA_ANO_0070:  | 118  |
| L'AGB est obligatoire dans les DOM (au niveau communal) et à un taux fixe : 40 ou 50%.  | 110  |
| Si le taux abattement général à la base ( <i>«txbas»</i> ) est invalide pour une commune appartenant à un   |      |
| DOM.  |      |
| "COMMUNE:Taux abatt. general a la base invalide pour une commune DOM"   |      |
| CA ANO 0071 :   | 119  |
| L'ASH est optionnel.  |      |
| Pour une année antérieure à 2016, lorsqu'il est institué son taux est fixe : 10%.   |      |
| Si la quotité d'abattement ASH («abhan») commune est strictement supérieure à (0,1xVLmoyenne  |      |
| communale) + 1.   |      |
| A partir de 2016, lorsqu'il est institué son taux est compris entre 10% et 20%.   |      |
| Si la quotité d'abattement ASH ( <i>«abhan»</i> ) commune est strictement supérieure à (0,2xVLmoyenne   |      |
| communale) + 1 ou strictement inférieure à (0,1xVLmoyenne communale) - 1.   |      |
|   |      |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».   |      |

SI-1E / FIRSTH / TH

## Liste des anomalies

| "COMMUNE:La quotite d'abattement ASH invalide"   |     |
|--|-----|
| CA_ANO_0072 :  La commune institue systématiquement un régime d'abattement. Les abattements pour personnes à | 152 |
| charges sont obligatoires.   |     |
| Si les abattements PAC rang 1 et 2 de la liquidation fictive 2003 sont absents.                              |     |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».  |     |
| "COMMUNE:Abattements PAC 12 2003 absents "   |     |
| CA_ANO_0073:   | 153 |
| La commune institue systématiquement un régime d'abattement. Les abattements pour personnes à                |     |
| charges sont obligatoires.   |     |
| Si les abattements PAC rang 3 et supérieur de la liquidation fictive 2003 sont absents.                      |     |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».  |     |
| "COMMUNE:Abattements PAC 3+ 2003 absents "   |     |
| CA_ANO_0074:   | 154 |
| La liquidation fictive ne peut se faire qu'à périmètre de collectivité identique entre n et 2003.            |     |
| Si l'indicateur même commune en n et 2003 ( <i>«cneg3»</i> ) est absent.                                     |     |
| "COMMUNE:Indicateur meme commune absent"   |     |
| CA_ANO_0075:   | 155 |
| La liquidation fictive ne peut se faire qu'à périmètre de collectivité identique entre n et 2003.            |     |
| Si l'indicateur d'appartenance de la commune à la même intercommunalité en n et 2003 («cnqg3») est absent.   |     |
| "COMMUNE:Indicateur commune appartenant a meme CU absent "   |     |
| CA ANO 0076:   | 156 |
| La liquidation fictive ne peut se faire qu'à périmètre de collectivité identique entre n et 2003.            | 130 |
| Si l'indicateur "régime Alsace-Moselle en 2003" ( <i>«cnam3»</i> ) est absent.                               |     |
| "COMMUNE:Indicateur regime Alsace-Moselle en 2003 absent "   |     |

#### 3.4 Anomalies concernant les données intercommunales

| CA_ANO_0077:   | 201 |
|--|-----|
| Valeur locative moyenne anormalement élevée.   |     |
| Si la valeur locative moyenne («vlmoy») intercommunale est supérieure à 200000 (ndr à réactualiser   |     |
| > 15000€ à l'occasion mais pas en cours de campagne).  |     |
| "InterCom:La valeur locative moyenne est invalide"   |     |
| CA_ANO_0078:   | 202 |
| L'abattement au titre des personnes à charges de rang 1 et 2, lorsqu'il est délibéré dans le cadre du régime de droit commun, ne peut être inférieure à 10% en métropole ou 5% dans les DOM. |     |
| Si la quotité d'abattement PAC 12 («apac1») intercommunale est strictement inférieure à [(0,10 * vl moyenne) - 1] et non nulle   |     |
| ndr : attention le jour ou EPCI instaure son propre régime dans les DOM.   |     |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |     |
| "InterCom:Quotite d'abattement pour PAC de rang 1 ou 2 invalide"   |     |
| CA_ANO_0080:   | 203 |
| L'abattement au titre des personnes à charges de rang 3 ou plus, lorsqu'il est délibéré dans le cadre du   |     |
| régime de droit commun, ne peut être inférieure à 15% en métropole ou 5% dans les DOM. (ndr : atten-   |     |
| tion le jour ou EPCI instaure son propre régime dans les DOM).   |     |
| Si la quotité d'abattement PAC 3+ («apac3») intercommunale est stictement inférieure à [(0,15 * vl   |     |
| moyenne) - 1] et non nulle.  |     |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |     |

SI-1E / FIRSTH / TH

## Liste des anomalies

| "InterCom:Quotite d'abattement pour PAC de rang 3 ou + invalide"   |     |
|--|-----|
| CA_ANO_0081:   | 204 |
| L'abattement général à la base, lorsqu'il est délibéré dans le cadre du régime de droit commun, ne peut  |     |
| être supérieure à 15% en métropole.  ndr : attention le jour ou EPCI instaure son propre régime dans les DOM.  |     |
| Si la quotité d'abattement général à la base ( <i>«abbas»</i> ) intercommunale est strictement supérieure à  |     |
| 15% de la VL moyenne plus un [(0,15 * vl moyenne) + 1].  |     |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |     |
| "InterCom:La quotite d'abattement general a la base est invalide"  |     |
| CA ANO 0082 :  | 205 |
| L'abattement spécial à la base, lorsqu'il est délibéré dans le cadre du régime de droit commun, ne peut  |     |
| être supérieure à 15% en métropole.  |     |
| Si la quotité d'abattement spécial à la base («abspe») intercommunale est strictement supérieure à   |     |
| 15% de la VL moyenne plus un [(0,15 * vl moyenne) + 1].  |     |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |     |
| "InterCom:La quotite d'abattement special a la base est invalide"  |     |
| CA_ANO_0083:   | 206 |
| L'existence de la collectivité est un pré-requis à la présence d'un régime d'abattement.   |     |
| Si une quotité d'abattement intercommunale est renseigné (non nulle) et que l'indicateur d'apparte-  |     |
| nance à une intercommunalité («cocnq») est à espace.   |     |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |     |
| "InterCom:Presence d'une quotite d'abattement CU sans indicateur CU"   |     |
| CA_ANO_0085:   | 211 |
| L'existence de la collectivité est un pré-requis au calcul d'une part au titre de cette collectivité.  |     |
| Si le taux d'imposition groupement de communes ( <i>«timpq»</i> ) est non nul et que l'indicateur d'appartenance à une intercommunalité ( <i>«cocnq»</i> ) est à espace.                               |     |
| "InterCom:Presence d'un taux d'imposition CU sans indicateur CU"   |     |
| CA_ANO_0086 :  | 212 |
| L'ASH est optionnel.   |     |
| Pour une année antérieure à 2016, lorsqu'il est institué son taux est fixe : 10%.  |     |
| Si la quotité d'abattement ASH («abhan») intercommunale est strictement supérieure à 10% de la VL  |     |
| moyenne plus un [(0,10 * vl moyenne) + 1]  |     |
| A partir de 2016, lorsqu'il est institué son taux est compris entre 10% et 20%.  |     |
| Si la quotité d'abattement ASH («abhan») intercommunale est strictement supérieure à (0,2xVL   |     |
| moyenne) + 1 ou strictement inférieure à (0,1xVLmoyenne) - 1.  |     |
| Le contrôle s'effectue sur l'« intercommunalité avant ajustement».   |     |
| "InterCom:La quotite d'abattement ASH invalide"  |     |
| CA_ANO_0087:   | 251 |
| Contrôle de cohérence des indicateurs.   |     |
| Si l'indicateur d'appartenance à la même intercommunalité en n et 2003 ( <i>«cnqg3 »</i> ) est à "O" et que l'indicateur d'appartenance à une intercommunalité ( <i>«coeng»</i> ) est différent de "C" |     |
| l'indicateur d'appartenance à une intercommunalité («cocnq») est différent de "C"  |     |

## 3.5 Anomalies concernant les données départementales

| CA_ANO_0088:  | 301 |
|---|-----|
| Valeur locative moyenne anormalement élevée   |     |
| Si la «valeur locative moyenne» (vlmoy) départementale est nulle ou supérieure à 200000 (hors |     |
| direction de Mayotte)   |     |
| ou supérieure à 200000 pour la direction de Mayotte   |     |

SI-1E / FIRSTH / TH

#### Liste des anomalies

| (ndr à réactualiser> 15000€ à l'occasion mais pas en cours de campagne) "DEPARTEMENT:La valeur locative moyenne est invalide"  |     |
|--|-----|
| NB1 : 200000 à réactualiser à 15000€ à l'occasion mais pas en cours de campagne<br>NB2 : Le département de Mayotte n'existant pas en 2010 la VL moyenne ne peut être renseignée et<br>devrait être à zéro.   |     |
| CA_ANO_0089:  L'abattement au titre des personnes à charges de rang 1 et 2, lorsqu'il est délibéré dans le cadre du régime de droit commun, ne peut être supérieure à 20% en métropole (10% dans les DOM).   | 302 |
| Si la quotité d'abattement PAC 12 ( <i>«apac1»</i> ) départementale est strictement supérieure à [(0,20 * vl moyenne) + 1].  "DEPARTEMENT:Quotite d'abattement pour PAC rang 1 ou 2 invalide"  |     |
| CA_ANO_0090: L'abattement au titre des personnes à charges de rang 3 et plus, lorsqu'il est délibéré dans le cadre du régime de droit commun, ne peut être supérieure à 25% en métropole (10% dans les DOM). Si la quotité d'abattement PAC 3+ («apac3») départementale est stictement supérieure à [(0,25 * vl  | 303 |
| moyenne) + 1]. "DEPARTEMENT:Quotite d'abattement pour PAC rang 3 ou + invalide"  |     |
| CA_ANO_0091:  L'abattement général à la base, lorsqu'il est délibéré dans le cadre du régime de droit commun, ne peut être supérieure à 15% en métropole.  Si la quotité d'abattement général à la base ( <i>«abbas»</i> ) départementale est strictement supérieure à   | 304 |
| 15% de la VL moyenne plus un [(0,15 * vl moyenne) + 1]. "DEPARTEMENT:la quotite d'abattement general a la base est invalide"   |     |
| CA_ANO_0092: L'abattement spécial à la base, lorsqu'il est délibéré dans le cadre du régime de droit commun, ne peut être supérieure à 15% en métropole. Si la quotité d'abattement spécial à la base («abspe») départementale est strictement supérieure à 15% de la VL moyenne plus un [(0,15 * vl moyenne) + 1]. "DEPARTEMENT:La quotite d'abattement special a la base est invalide" | 305 |
| CA_ANO_0093:  L'abattement spécial handicapé, lorsqu'il est délibéré dans le cadre du régime de droit commun, ne peut être fixé à une autre valeur que 10%.  Si la quotité d'abattement ASH ( <i>«abhan»</i> ) départementale est strictement supérieure à strictement   | 306 |
| supérieure à 10% de la VL moyenne plus un [(0,10 * vl moyenne) + 1]. "DEPARTEMENT:La quotite d'abattement ASH invalide"  |     |

#### 3.6 Anomalies concernant les données agglomération nouvelle

| CA_ANO_0098:  | 810 |
|---|-----|
| Vérification du taux d'imposition transmis.   |     |
| Si le taux d'imposition agglomération nouvelle («tiagn») est non nul.                                   |     |
| "AGGLOMERATION NOUVELLE:Le taux d'imposition est different de zero"                                     |     |
| ,   |     |
| Précision : L'agglomération nouvelle existe législativement mais pas d'existence avec une fiscalité TH. |     |

#### 3.7 Anomalies de fonctionnement internes

## 3.7.1 Module d'implémentation de la fonction de calcul des cotisations, des frais de gestion et prélèvements (*TH-nKCOC*)

| CA_ANO_0099:   | 901 |
|--|-----|
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base |     |
| nette ne peuvent être négatif.   |     |
| En retour d'appel, une donnée négative doit générer une erreur interne.                          |     |
| Si la base nette communale est négative  |     |

SI-1E / FIRSTH / TH

## Liste des anomalies

| "ERREUR INTERNE th_nkcoc : baspc negative"   |     |
|--|-----|
| CA_ANO_0101:   | 903 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base |     |
| nette ne peuvent être négatif.   |     |
| En retour d'appel, une donnée négative doit générer une erreur interne.                          |     |
| Si la base nette intercommunale est négative   |     |
| "ERREUR INTERNE th_nkcoc : baspq negative"   |     |
| CA_ANO_0102:   | 904 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base |     |
| nette ne peuvent être négatif.   |     |
| En retour d'appel, une donnée négative doit générer une erreur interne.                          |     |
| Si la base nette départementale est négative   |     |
| "ERREUR INTERNE th_nkcoc : baspd negative"   |     |
| CA_ANO_0103:   | 905 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base |     |
| nette ne peuvent être négatif.   |     |
| En retour d'appel, une donnée négative doit générer une erreur interne.                          |     |
| Si la base nette syndicale est négative  |     |
| "ERREUR INTERNE th_nkcoc : basps negative"   |     |
| CA_ANO_0104:   | 906 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base |     |
| nette ne peuvent être négatif.   |     |
| En retour d'appel, une donnée négative doit générer une erreur interne.                          |     |
| Si la base nette TSE est négative  |     |
| "ERREUR INTERNE th_nkcoc : baspn negative"   |     |
| CA_ANO_0105:   | 907 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base |     |
| nette ne peuvent être négatifs.  |     |
| En retour d'appel, une donnée négative doit générer une erreur interne.                          |     |
| Si la base nette TSE «Autre» est négative  |     |
| "ERREUR INTERNE th_nkcoc : baspg negative"   |     |
| CA_ANO_0354:   | 908 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base |     |
| nette ne peuvent être négatifs.  |     |
| En retour d'appel, une donnée négative doit générer une erreur interne.                          |     |
| Si la base nette GEMAPI est négative   |     |
| "ERREUR INTERNE th_nkcoc : baspe negative"   |     |

#### 3.7.2 Module de calcul du net à payer (TH-nKDNC)

| CA_ANO_0106:  | 1001 |
|---|------|
| L'année de taxation transmise en entrée de la calculette et quel que soit le module appelant doit être                          |      |
| comprise entre n et n-3 inclus.   |      |
| Si l'année ( <i>«antax»</i> ) est invalide.   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nkdnc : annee invalide"  |      |
| CA_ANO_0107:  | 1002 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. |      |
| Si la somme à recouvrer au titre des locaux principaux est négative («somrp» < 0).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nkdnc : somrp negative"  |      |
| CA_ANO_0108:  | 1003 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. |      |
| Si la somme à recouvrer est négative ( <b>«somrc»</b> < 0).   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nkdnc : somrc negative"  |      |
| CA_ANO_0109:  | 1004 |
| Contrôle de cohérence sur des résultats de calcul. ndr : résidu des côtes mixte.  |      |
| Si la somme à recouvrer («somrc») est inférieure à la somme à recouvrer des principaux («somrp»).                               |      |



SI-1E / FIRSTH / TH

## Liste des anomalies

| "ERREUR INTERNE th_nkdnc : somrc < somrp"   |      |
|---|------|
| CA_ANO_0110:  | 1005 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base      |      |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si le revenu fiscal de référence est négatif («revim» < 0).   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nkdnc : revim negative"  |      |
| CA_ANO_0111:  | 1006 |
| Contrôle de cohérence sur des résultats de calcul.  |      |
| Si présence d'une exonération TH et d'un montant positif au niveau somme à recouvrer des principaux   |      |
| («somrp»).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nkdnc : exo et cotisation des principaux positive"                                 |      |
| CA_ANO_0112:  | 1007 |
| Contrôle de cohérence sur la transmission de donnée à la calculette.                                  |      |
| Un dégrèvement est appliqué au redevable TH si la valeur du code dégrèvement/exonération TH           |      |
| («degex») correspond effectivement à un dégrèvement.  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nkdnc : code degrevement invalide"   |      |
| CA_ANO_0113:  | 1008 |
| Contrôle de cohérence sur la transmission de donnée à la calculette                                   |      |
| Un dégrèvement partiel (allégement suite à plafonnement) est appliqué au redevable TH si la valeur du |      |
| code dégrèvement/exonération TH correspond effectivement à un allégement (plafonnement partiel).      |      |
| Le redevable TH ne se voit appliqué aucune exonération, dégrèvement, allégement uniquement si le      |      |
| code dégrèvement/exonération TH («degex») est à blanc.  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nkdnc : code degrevement invalide"   |      |
| CA_ANO_0114:  | 1009 |
| Contrôle de cohérence sur la transmission de donnée dans la calculette.                               |      |
| Si un code base nette exonérée («vlnexo») est invalide (n'est pas renseigné à 'O' ou 'N').            |      |
| "ERREUR INTERNE th_nkdnc : code vl exo invalide"  |      |
| CA_ANO_0115:  | 1010 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base      |      |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si le revenu du foyer fiscal («revff») est négatif.   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nkdnc : revff negatif"   |      |
| CA_ANO_0116:  | 1013 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base      |      |
| nette ne peuvent être négatif   |      |
| Si une réduction théorique de plafonnement («redtt») est négative.                                    |      |
| "ERREUR INTERNE th_nkdnc : redut negative "   |      |
|   |      |

#### 3.7.3 Sous fonction – Net à payer sans dégrèvemet ni exo (NaP\_Ni\_Deg\_Ni\_Exo)

| CA_ANO_0117:  | 1102 |
|---|------|
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base    |      |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si la somme à recouvrer au titre des locaux principaux est négative («somrp» < 0).                  |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Ni_Deg_Ni_Exo : somrp negative"   |      |
| CA_ANO_0118:  | 1103 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base    |      |
| nette ne peuvent être négatif   |      |
| Si la somme à recouvrer est négative («somrc» < 0).   |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Ni_Deg_Ni_Exo : somrc negative"   |      |
| CA_ANO_0119:  | 1104 |
| Contrôle de cohérence sur des résultats de calcul.  |      |
| Si la somme à recouvrer («somrc») est inférieure à la somme à recouvrer au titre des locaux princi- |      |
| paux est négative («somrp»).  |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Ni_Deg_Ni_Exo : somrc < somrp"  |      |

#### 3.7.4 Sous fonction - Net à payer dégrèvement total (NaP\_Deg\_Tot)

| CA ANO 0120: | 1202 |
|--------------|------|
|--------------|------|



SI-1E / FIRSTH / TH

#### Liste des anomalies

| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base    |      |
|---|------|
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si la somme à recouvrer au titre des locaux principaux est négative («somrp» < 0).                  |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Deg_Tot : somrp negative"   |      |
| CA_ANO_0121:  | 1203 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base    |      |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si la somme à recouvrer est négative ( <b>«somrc»</b> < 0).   |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Deg_Tot : somrc negative"   |      |
| CA_ANO_0122:  | 1204 |
| Contrôle de cohérence sur des résultats de calcul.  |      |
| Si la somme à recouvrer («somrc») est inférieure à la somme à recouvrer au titre des locaux princi- |      |
| paux est négative («somrp»).  |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Deg_Tot : somrc < somrp"  |      |

#### 3.7.5 Sous fonction – Net à payer dégrèvement total (NaP\_Exo)

| CA_ANO_0123:  | 1302 |
|---|------|
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base    |      |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si la somme à recouvrer au titre des locaux principaux est négative («somrp» < 0).                  |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Exo : somrp negative"   |      |
| CA_ANO_0124:  | 1303 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base    |      |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si la somme à recouvrer est négative («somrc» < 0).   |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Exo : somrc negative"   |      |
| CA_ANO_0125:  | 1304 |
| Contrôle de cohérence sur des résultats de calcul.  |      |
| Si la somme à recouvrer («somrc») est inférieure à la somme à recouvrer au titre des locaux princi- |      |
| paux est négative («somrp»).  |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Exo : somrc < somrp"  |      |

#### 3.7.6 Sous fonction - Net à payer dégrèvement partiel (Plafonnement\_1414A\_Fictif)

| CA_ANO_0126:   | 2111 |
|--|------|
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base |      |
| nette ne peuvent être négatif.   |      |
| Si la somme à recouvrer est négative ( <b>«somrc»</b> < 0).                                      |      |
| "ERREUR INTERNE Plafonnement_1414A_Fictif: somrc negative"                                       |      |
| CA_ANO_0127:   | 2112 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base |      |
| nette ne peuvent être négatif.   |      |
| Si le revenu du foyer fiscal («revff») est négatif.  |      |
| "ERREUR INTERNE Plafonnement_1414A_Fictif: revff negative"                                       |      |

## 3.7.7 Sous fonction – Net à payer dégrèvement partiel double liquidation (NaP\_Plafonnement\_1414\_Double)

| CA ANO 0128:   | 2122 |
|--|------|
|  |      |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base |      |
| nette ne peuvent être négatif.   |      |
| Si la somme à recouvrer est négative ( <b>«somrc»</b> < 0).                                      |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Plafonnement_1414_Double : somrc negative"                                   |      |
| CA_ANO_0129:   | 2123 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base |      |
| nette ne peuvent être négatif.   |      |
| Si la somme à recouvrer calculée sur la base des abattements 2003 est négative («somr3» < 0).    |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Plafonnement_1414_Double : somr3 negative"                                   |      |
| CA_ANO_0130:   | 2124 |

SI-1E / FIRSTH / TH

#### Liste des anomalies

| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base                                |      |
|---|------|
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si le revenu du foyer fiscal («revff») est négatif.   |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Plafonnement_1414_Double : revff negative"  |      |
| CA_ANO_0131:  | 2125 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. |      |
| Si le revenu fiscal de référence est négatif ( <i>«revim»</i> < 0)  |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Plafonnement_1414_Double : revim negative"  |      |
|   | 0400 |
| CA_ANO_0132:  | 2126 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base                                |      |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si la réduction taux est négative («redtt» < 0).  |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Plafonnement_1414_Double : redtt negative"  |      |
| CA_ANO_0133:  | 2127 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base                                |      |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si la réduction taux est négative calculée sur la base des abattements 2003 est négative («redt3» <                             |      |
| 0).   |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Plafonnement_1414_Double : redt3 negative"  |      |
| CA_ANO_0134:  | 2128 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base                                |      |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si la majoration plafonnement ( <i>«majoc»</i> ) est négative.  |      |
| " ERREUR INTERNE NaP_Plafonnement_1414_total : Major. plaf. prov. < 0"  |      |
| CA_ANO_0135:  | 2129 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base                                |      |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si le plafonnement après majoration ( <i>«pmajc»</i> ) est négatif.   |      |
| "ERREUR INTERNE NaP_Plafonnement_1414_Double : Plaf. apres major. < 0"  |      |
|   |      |

## 3.7.8 Module d'implémentation de la fonction de calcul du montant théorique de limitation du plafonnement (*TH-nKREC*)

| CA_ANO_0136:  | 2202 |
|---|------|
| La taxation TH se fait au titre d'une résidence principale, d'une résidence secondaire ou d'une dépen-  |      |
| dance isolée.   | 1    |
| Si le code taxation ( <i>«tax»</i> ) est différent de P, S ou E.  | 1    |
| "ERREUR INTERNE th_nkrec : Code taxation invalide"  |      |
| CA_ANO_0137:  | 2203 |
| Contrôle de validité du taux global 2000 (dit 'corrigé' après 2011)   |      |
| La présence d'un taux global 2000 ( <i>«tig00»</i> ) dont la valeur ne serait pas comprise entre 1% et 100%<br>"ERREUR INTERNE th_nkrec : le taux global 2000 est invalide" |      |
| CA_ANO_0138:  | 2204 |
| Contrôle de cohérence sur des résultats de calcul. Une taxation au titre d'une résidence secondaire ne  | 1    |
| donne droit ni à abattement ni à exonération.   |      |
| Si la base nette imposable communale («bnimp») est inférieure à la valeur locative brute des secon-   |      |
| daires («vlbsc»).   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nkrec : Base nette communale < vlbsc"  |      |
| CA_ANO_0140:  | 2205 |
| Contrôle de cohérence sur des résultats de calcul. Une taxation au titre d'une résidence secondaire ne  |      |
| donne droit ni à abattement ni à exonération.   |      |
| Si en présence d'une intercommunalité, la base nette imposable intercommunale («bnimp») est infé-   |      |
| rieure à la valeur locative brute des secondaires («vlbsc»).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nkrec : Base nette CU < vlbsc"   |      |
| CA_ANO_0141:  | 2206 |
| Contrôle de cohérence sur des résultats de calcul. Une taxation au titre d'une résidence secondaire ne  |      |
| donne droit ni à abattement ni à exonération.   |      |

SI-1E / FIRSTH / TH

#### Liste des anomalies

Si la base nette imposable départementale (*«bnimp»*) est inférieure à la valeur locative brute des secondaires (*«vlbsc»*).

"ERREUR INTERNE th\_nkrec : Base nette departementale < vlbsc"

#### 3.7.9 Module de détermination des régimes d'abattements applicables (TH-nKTAC)

#### 3.7.9.1 Anomalies concernant les données communales

| CA_ANO_0142:  | 2301 |
|---|------|
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base                                |      |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si la valeur locative moyenne («vlmoy») est négative.   |      |
|   |      |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE VL moyenne negative"   |      |
| CA_ANO_0143:  | 2302 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. |      |
| Si l'abattement spécial à la base («abspe») est négatif.  |      |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE abattement special negatif"  |      |
| CA ANO 0144:  | 2303 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base                                |      |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si l'abattement général à la base («abbas») est négatif.  |      |
|   |      |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE abattement general negatif"  |      |
| CA_ANO_0145:  | 2304 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base                                |      |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est négatif.   |      |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE abattement PAC1 negatif"   |      |
| CA_ANO_0146:  | 2305 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. |      |
| Si l'abattement pour PAC de rang 3 et plus ( <i>«apac3</i> ) est négatif.   |      |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».   |      |
| Le controle e difectue dan la "continuario avant ajuctoment".   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE abattement PAC3+ negatif"  |      |
| CA_ANO_0147:  | 2306 |
| Valeur locative moyenne anormalement élevée   |      |
| Si la valeur locative moyenne (« <i>vlmoy»</i> ) est supérieur à 15000€.  |      |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE VL moyenne > 15000"  |      |
| CA_ANO_0148:  | 2307 |
| Quotité d'abattement anormalement élevée  |      |
| Si l'abattement spécial à la base («abspe») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum                                 |      |
| Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de                                  |      |

SI-1E / FIRSTH / TH

| gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  |      |
|--|------|
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».  |      |
| Le controle 3 encette sur la «commune avant ajustement».   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE abattement special > SEUIL"   |      |
| CA_ANO_0149 : Quotité d'abattement anormalement élevée   | 2308 |
| Si l'abattement général à la base ( <i>«abbas»</i> ) est supérieur au « <b>Seuil quotité abattement maximum</b>  |      |
| Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de   |      |
| gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  |      |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».  |      |
| "EDDELID INTERNE the picture of CNE photography generally SELIII "   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE abattement general > SEUIL"  CA_ANO_0150:   | 2309 |
| Quotité d'abattement anormalement élevée   | 2000 |
| Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est supérieur au « Seuil quotité abattement maxi-   |      |
| mum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas. |      |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE abattement PAC1 > SEUIL"  |      |
| CA_ANO_0151:   | 2310 |
| Quotité d'abattement anormalement élevée<br>Si l'abattement pour PAC 3 + ( <i>«apac3</i> ) est supérieur au « <b>Seuil quotité abattement maximum</b>  |      |
| Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de   |      |
| gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  |      |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE abattement PAC3+ > SEUIL"   |      |
| CA_ANO_0152:   | 2311 |
| L'abattement sur personnes à charges a pour origine une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle ( <i>«apac3»</i> = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est posi-    |      |
| tive ("apac1" > 0).  |      |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE abattement apac3 = 0, apac1 > 0"  |      |
| CA_ANO_0153:   | 2312 |
| L'abattement sur personnes à charges a pour origine une seule délibération.  |      |
| Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 ( <i>«apac1»</i> = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive   |      |
| («apac3» > 0).   |      |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE abattement apac1 = 0 ,apac3 > 0"  |      |
| CA_ANO_0154:   | 2313 |
| Les taux d'abattements ont des plages de valeurs défini en fonction de l'année de taxation et de la collectivité.  |      |
| Si un ou des taux d'abattements sont invalides, le contrôle du régime d'abattements est individualisé  |      |
| abattement par abattement.   |      |
| Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE taux d'abattement invalide"   |      |
| CA_ANO_0156:   | 2315 |

SI-1E / FIRSTH / TH

#### Liste des anomalies

Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.

Si l'abattement spécial handicapé (*«abhan»*) est négatif.

Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».

"ERREUR INTERNE th\_nktac : CNE abattement special handicape negatif"

CA\_ANO\_0157:
Quotité d'abattement anormalement élevée
Si l'abattement spécial handicapé (*«abhan»*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.

Le contrôle s'effectue sur la «commune avant ajustement».

"ERREUR INTERNE th\_nktac : CNE abattement special handicape > SEUIL"

#### 3.7.9.2 Anomalies concernant les données intercommunales

| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si la valeur locative moyenne («vimoy») est négative.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI VL moyenne negative"  CA ANO 0159:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement special negatif"  CA_ANO_0160:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement général à la base («abbas») est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC3+ negatif" | CA_ANO_0158:   | 2321 |
|--|--|------|
| Si la valeur locative moyenne (*vImoy*) est négative.  Le contrôle s'effectue sur l'*(intercommunalité avant ajustement*).  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI VL moyenne negative"  CA ANO 0159:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement spécial à la base (*abspe*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*(intercommunalité avant ajustement*).  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement special negatif"  CA_ANO_0160:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement général à la base (*abbas*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*(intercommunalité avant ajustement*).  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (*apac1*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*(intercommunalité avant ajustement*).  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 (*apac3*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*(intercommunalité avant ajustement*).  |  |      |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI VL moyenne negative"  CA_ANO_0159:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement spécial à la base («abspe») est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement special negatif"  CA_ANO_0160:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement général à la base («abbas») est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».   |  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI VL moyenne negative"  CA_ANO_0159:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement spécial à la base (*abspe*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement special negatif"  CA_ANO_0160:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (*apac1*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 (*apac3*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.   | Si la valeur locative moyenne («vlmoy») est négative.  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI VL moyenne negative"  CA_ANO_0159:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement spécial à la base (*abspe*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement special negatif"  CA_ANO_0160:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (*apac1*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 (*apac3*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.   |  |      |
| CA_ANO_0159: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement spécial à la base (*abspe*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement special negatif"  CA_ANO_0160: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement général à la base (*abbas*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (*apac1*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  CA_ANO_0162: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement.  | Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |      |
| CA_ANO_0159: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement spécial à la base (*abspe*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement special negatif"  CA_ANO_0160: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement général à la base (*abbas*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (*apac1*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  CA_ANO_0162: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement.  |  |      |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement spécial à la base (*abspe*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement special negatif"  CA_ANO_0160:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement général à la base (*abbas*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (*apac1*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 (*apac3*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  |  |      |
| nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement spécial à la base (*abspe*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement special negatif"  CA_ANO_0160: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement général à la base (*abbas*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement general negatif"  CA_ANO_0161: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (*apac1*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 3 (*apac3*) est négatif. Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.   |  | 2322 |
| Si l'abattement spécial à la base (*abspe*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement special negatif"  CA ANO 0160:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement général à la base (*abbas*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA ANO 0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (*apac1) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA ANO 0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 (*apac3) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.   |  |      |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement special negatif"  CA_ANO_0160:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement général à la base («abbas») est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».   |  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement special negatif"  CA_ANO_0160:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement général à la base (*abbas*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l' «intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (*apac1*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l' «intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 (*apac3*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l' «intercommunalité avant ajustement*.   | Si l'abattement spécial à la base ( <i>«abspe»</i> ) est négatif.  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement special negatif"  CA_ANO_0160:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement général à la base (*abbas*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l' «intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (*apac1*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l' «intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 (*apac3*) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l' «intercommunalité avant ajustement*.   | La control de la |      |
| CA_ANO_0160:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement général à la base («abbas») est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».   | Le controle s'effectue sur l'«intercommunalite avant ajustement».  |      |
| CA_ANO_0160:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement général à la base («abbas») est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».   | "EDDELID INTERNE 46 misson EDOL of ottomore on oxiol monotif"  |      |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement général à la base ( <i>«abbas»</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac: EPCl abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 ( <i>«apac1</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac: EPCl abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 ( <i>«apac3</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |  | 0000 |
| nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement général à la base («abbas») est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».   |  | 2323 |
| Si l'abattement général à la base ( <i>«abbas»</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 ( <i>«apac1</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 ( <i>«apac3</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».   |  |      |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».   | Si l'abattement general à la base (« <b>abbas</b> ») est negatif.  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general negatif"  CA_ANO_0161:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».   | La contrôle d'affactue que l'aintercommunalité avent aiustement»   |      |
| CA_ANO_0161: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 ( <i>«apac1</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 3 ( <i>«apac3</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  | Le controle s'effectue sur l'«intercommunaine avant ajustement».   |      |
| CA_ANO_0161: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 ( <i>«apac1</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 3 ( <i>«apac3</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  | "EPPELID INTERNE the nktac : EPCL shattement general negatif"  |      |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 ( <i>«apac1</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 ( <i>«apac3</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |  | 2324 |
| nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 ( <i>«apac1</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 3 ( <i>«apac3</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |  | 2327 |
| Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 ( <i>«apac1</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 ( <i>«apac3</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».   |  |      |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162:  Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».   | or abattoment pour title de faing tiet 2 ("apae 1) est negatin.  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"  CA_ANO_0162: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».   | Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant aiustement»   |      |
| CA_ANO_0162: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 3 ( <i>«apac3</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  | 20 Sonti olo e onoctao our i "intercommanaino avant ajustement".   |      |
| CA_ANO_0162: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 3 ( <i>«apac3</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  | "ERREUR INTERNE th nktac : EPCI abattement PAC1 negatif"   |      |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 3 ( <i>«apac3</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».   |  | 2325 |
| nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 3 ( <i>«apac3</i> ) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |  |      |
| Si l'abattement pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |  |      |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |  |      |
| · ·  | 2  |      |
| · ·  | Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC3+ negatif"  | ,  |      |
|  | "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC3+ negatif"  |      |

SI-1E / FIRSTH / TH

| Valeur locative moyenne anormalement élevée Si la valeur locative moyenne («vimoy») est supérieur à 15000€.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCI VL moyenne > 15000° CA. AND 0164 : Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement spécial à la base («abspe») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte « Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement aximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCI abattement special > SEUIL" CA AND 0165 : Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement général à la base («abbas») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCI abattement general > SEUIL" CA AND 0166 : Quotité d'abattement pour PAC de rang 1 el 2 («apac1) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCI abattement PAC1 > SEUIL" CA AND 0167 : Quotité d'abattement pour PAC 3 + («apac3) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement PAC3 > SEUIL"  CA AND 0168 : La contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCI abattement PAC3 > SEUIL"  CA AND 0168 : L'abattement sur personnes à c | CA_ANO_0163:  | 2326 |
|--|---|------|
| "ERREUR INTERNE th nktac : EPCI VL moyenne > 15000"  CA_ANO_0164: Quolité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement spécial à la base (**abspe*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum Nayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement special > SEUIL"  CA_ANO_0165: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement général à la base (**abbas*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th nktac : EPCI abattement general > SEUIL"  CA_ANO_0166: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (**apac*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167: QA_ANO_0168: Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th nktac : EPCI abattement pAC3 » > 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive (**apac1** > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169: La contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE t | Valeur locative moyenne anormalement élevée   |      |
| "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCI VL moyenne > 15000"  CA. ANO. 0164:  Quotité d'abattement anormalement élevée  Si l'abattement spécial à la base (*abspe*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement*».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCI abattement special > SEUIL"  CA. ANO. 0165:  COUGITÉ d'abattement anormalement élevée  Si l'abattement général à la base (*abbas*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement*».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCI abattement general > SEUIL"  CA. ANO. 0166:  CA. ANO. 0166:  CA. ANO. 0166:  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCI abattement papartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement*».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCI abattement PAC1 > SEUIL"  CA. ANO. 0167:  CA. ANO. 0168:  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement ».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCI abattement paca » e) o) alors que celle des PAC1 et 2 est positive (« apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement ».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCI abattement paca » e) o) alors que celle des PAC1 et 2 est positive (« apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA. ANO. 0169:  La contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement» | Si la valeur locative moyenne ( <i>«vimoy»</i> ) est superieur a 15000€.                  |      |
| CA ANO 0164:  Outoité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement spécial à la base («abspe») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCl abattement special > SEUIL"  CA_ANO_0165:  Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement général à la base («abbas») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCl abattement general > SEUIL"  CA_ANO_0166:  Quotité d'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCl abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167:  Quotité d'abattement pour PAC 3 + («apac3) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCl abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité | Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».                         |      |
| CA ANO 0164:  Outoité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement spécial à la base («abspe») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCl abattement special > SEUIL"  CA_ANO_0165:  Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement général à la base («abbas») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCl abattement general > SEUIL"  CA_ANO_0166:  Quotité d'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCl abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167:  Quotité d'abattement pour PAC 3 + («apac3) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac : EPCl abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité | "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI VL moyenne > 15000"                                       |      |
| Si l'abattement spécial à la base (*abspe») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement special > SEUIL"  CA. ANO .0165:  CI coutité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement général à la base («abbas») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement general > SEUIL"  CA. ANO .0166:  CA. ANO .0166:  COU coutité d'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC1 > SEUIL"  CA. ANO .0167:  CA. ANO .0167:  Ca. ANO .0167:  Ca. ANO .0168:  L'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + («apac3) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC3+ > SEUIL"  CA. ANO .0168:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  | CA_ANO_0164:  | 2327 |
| Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement special > SEUIL"  CA ANO 0165:  Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement général à la base («abbas») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte» dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement general > SEUIL"  CA ANO 0166: CA ANO 0166: Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC1 > SEUIL"  CA ANO 0167: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + («apac3) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC3 > SEUIL"  CA ANO 0168: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA ANO 0169: L'abattement sur personnes  |   |      |
| gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement special > SEUIL"  CA ANO 0165:  Ca ANO 0165:  Si l'abattement anormalement élevée  Si l'abattement général à la base («abbas») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement general > SEUIL"  CA ANO 0166:  Quotité d'abattement anormalement élevée  Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC1 > SEUIL"  CA ANO 0167:  CA ANO 0167:  CA ANO 0168:  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement» dans lous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement pur es seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans lous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC3 > SEUIL"  CA_ANO_0168:  L'abattement pur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169:  L'abattement pur personnes à charges ne représente qu'une seule délibératio |   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement special > SEUIL"  CA ANO 0165:  Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement général à la base (*abbas*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement general > SEUIL"  CA ANO 0166:  CA ANO 0166:  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC1 > SEUIL"  CA ANO 0167:  Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + («apac3) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC3+ > SEUIL"  CA ANO 0168:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement apac3 = 0, apac1 > 0"  CA ANO 0169:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).  |   |      |
| Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement général à la base (**abbas**) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement general > SEUIL"  CA_ANO_0166: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (**apac1*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + (**apac3*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle (**apac3**) = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive (**apac1**) = 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement apac3 = 0, apac1 > 0"  CA_ANO_0169: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 (**apac1**) = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive (**apac3**) > 0).  | Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».                         |      |
| Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement général à la base (**abbas**) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement general > SEUIL"  CA_ANO_0166: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (**apac1*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + (**apac3*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle (**apac3**) = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive (**apac1**) = 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement apac3 = 0, apac1 > 0"  CA_ANO_0169: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 (**apac1**) = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive (**apac3**) > 0).  | "ERREUR INTERNE th nktac : EPCI abattement special > SEUIL"                               |      |
| Si l'abattement général à la base (*abbas*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac: EPCI abattement general > SEUIL"  CA_ANO_0166:  Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 ( *apac1*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th. nktac: EPCI abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + (*apac3*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac: EPCI abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle (*apac3* > 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive (*apac1*) > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac: EPCI abattement apac3 = 0, apac1 > 0"  CA_ANO_0169:  "ERREUR INTERNE th_nktac: EPCI abattement apac3 = 0, apac1 > 0"  CA_ANO_0169:  "ERREUR INTERNE th_nktac: EPCI abattement apac3 = 0 apac1 > 0"  CA_ANO_0169:  "CA_ANO_0169:  |   | 2328 |
| Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th _nktac : EPCl abattement general > SEUIL"  CA_ANO_0166: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 ( «apac1) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th _nktac : EPCl abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + («apac3) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th _nktac : EPCl abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th _nktac : EPCl abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0168: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).   |   |      |
| gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general > SEUIL"  CA_ANO_0166:  Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167:  Quotité d'abattement pour PAC 3 + («apac3) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).   |   |      |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general > SEUIL"  CA_ANO_0166: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + («apac3) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).  |   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement general > SEUIL"  CA_ANO_0166: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (*apac1*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + (*apac3*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle (*apac3*) = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive (*apac1*) > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0, apac1 > 0"  CA_ANO_0169: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 (*apac1*) = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive (*apac3*) > 0).   | gestion» egai a 976) ou au « Seuii quotite abattement maximum » dans tous les autres cas. |      |
| CA_ANO_0166: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (*apac1*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + (*apac3*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle (*apac3*) = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive (*apac1*) > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 (*apac1*) = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive (*apac3*) > 0).  | Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».                         |      |
| CA_ANO_0166: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (*apac1*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + (*apac3*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle (*apac3*) = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive (*apac1*) > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 (*apac1*) = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive (*apac3*) > 0).  | ·   |      |
| Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (*apac1*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + (*apac3*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle (*apac3*) = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive (*apac1*) > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 (*apac1*) = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive (*apac3*) > 0).   |   | 0000 |
| Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 (*apac1*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (* Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  ***********************************   |   | 2329 |
| mum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + («apac3) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).   |   |      |
| de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167:  Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + («apac3) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).  |   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC1 > SEUIL"  CA_ANO_0167: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + («apac3) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).  |   |      |
| CA_ANO_0167: Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + (*apac3*) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle (*apac3*) = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive (*apac1*) > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 (*apac1*) = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive (*apac3*) > 0).   | Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».                         |      |
| Quotité d'abattement anormalement élevée Si l'abattement pour PAC 3 + ( <i>«apac3</i> ) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle ( <i>«apac3»</i> = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive ( <i>«apac1»</i> > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 ( <i>«apac1»</i> = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive ( <i>«apac3»</i> > 0).  |   |      |
| Si l'abattement pour PAC 3 + (*apac3*) est supérieur au * Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (* Code direction de gestion» égal à 976) ou au * Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'*intercommunalité avant ajustement*.  **********************************   |   | 2330 |
| Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0,apac1 > 0"  CA_ANO_0169:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).   |   |      |
| gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).   |   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).   |   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC3+ > SEUIL"  CA_ANO_0168: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).   |   |      |
| CA_ANO_0168:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).  | Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».                         |      |
| L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle ( <i>«apac3»</i> = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive ( <i>«apac1»</i> > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 ( <i>«apac1»</i> = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive ( <i>«apac3»</i> > 0).  | "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement PAC3+ > SEUIL"                                 |      |
| Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle ( <i>«apac3»</i> = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive ( <i>«apac1»</i> > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 ( <i>«apac1»</i> = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive ( <i>«apac3»</i> > 0).   |   | 2331 |
| tive ( <i>«apac1»</i> > 0).  Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 ( <i>«apac1»</i> = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive ( <i>«apac3»</i> > 0).   |   |      |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169:  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).  |   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0169: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).   |   |      |
| CA_ANO_0169: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).   | Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».                         |      |
| L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.  Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).   |   |      |
| Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0).  |   | 2332 |
| («apac3» > 0).   |   |      |
|  |   |      |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |   |      |
|  | Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».                         |      |

SI-1E / FIRSTH / TH

## Liste des anomalies

| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement apac1 = 0 ,apac3 > 0"   |      |
|--|------|
| CA_ANO_0170:   | 2333 |
| Les taux d'abattements ont des plages de valeurs défini en fonction de l'année de taxation et de la collectivité.                |      |
| Si un ou des taux d'abattements sont invalides, le contrôle du régime d'abattements est individualisé abattement par abattement. |      |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI taux d'abattement invalide"  |      |
| CA_ANO_0172:   | 2335 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si l'abattement spécial handicapé («abhan») est négatif.   |      |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement special handicape negatif"  |      |
| CA_ANO_0173:   | 2336 |
| Quotité d'abattement anormalement élevée   |      |
| Si l'abattement spécial handicapé («abhan») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum                                  |      |
| Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de                                   |      |
| gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  |      |
| Le contrôle s'effectue sur l'«intercommunalité avant ajustement».  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI abattement special handicape >SEUIL"   |      |

#### 3.7.9.3 Anomalies concernant les données départementales

| CA_ANO_0174: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si la valeur locative moyenne («vlmoy») est négative. "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP VL moyenne negative"                   | 2341 |
|--|------|
| CA_ANO_0175: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement spécial à la base («abspe») est négatif. "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP abattement special negatif"         | 2342 |
| CA_ANO_0176: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement général à la base ( <i>«abbas»</i> ) est négatif. "ERREUR INTERNE th_nktac: DEP abattement general negatif" | 2343 |
| CA_ANO_0177: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est négatif. "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP abattement PAC1 negatif"       | 2344 |
| CA_ANO_0178: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  | 2345 |

SI-1E / FIRSTH / TH

| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP abattement PAC3+ negatif"   |      |
|--|------|
| CA_ANO_0179:  Valeur locative moyenne anormalement élevée Si la valeur locative moyenne («vlmoy») est supérieur à 15000€.  "ERREUR INTERNE th_nktac: DEP VL moyenne > 15000"   | 2346 |
| CA_ANO_0180: Quotité d'abattement anormalement élevée. Si l'abattement spécial à la base ( <i>«abspe»</i> ) est supérieur-au <i>«</i> Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte ( <i>«</i> Code direction de gestion» égal à 976) ou au <i>«</i> Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP abattement special > SEUIL" | 2347 |
| CA_ANO_0181 :  | 2348 |
| Quotité d'abattement anormalement élevée. Si l'abattement général à la base ( <i>«abbas»</i> ) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  | 2340 |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP abattement general > SEUIL"   |      |
| CA_ANO_0182: Quotité d'abattement anormalement élevée. Si l'abattement pour PAC de rang 1 et 2 ( <i>«apac1</i> ) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  | 2349 |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP abattement PAC1 > SEUIL"  |      |
| CA_ANO_0183: Quotité d'abattement anormalement élevée. Si l'abattement pour PAC 3 + («apac3) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  | 2350 |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP abattement PAC3+ > SEUIL"   |      |
| CA_ANO_0184: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle des PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  | 2351 |
| CA_ANO_0185: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle des PAC3 et + est positive («apac3» > 0). "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP abattement apac1 = 0 ,apac3 > 0"   | 2352 |
| CA ANO 0186 :  | 2353 |
| Les taux d'abattements ont des plages de valeurs défini en fonction de l'année de taxation et de la collectivité. Si un ou des taux d'abattements sont invalides, le contrôle du régime d'abattements est individualisé abattement par abattement.   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP taux d'abattement invalide"   |      |
| CA_ANO_0188 : Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base   | 2355 |



SI-1E / FIRSTH / TH

## Liste des anomalies

| nette ne peuvent être négatif.<br>Si l'abattement spécial handicapé («abhan») est négatif.<br>"ERREUR INTERNE th_nktac : DEP abattement special handicape negatif"   |  |
|--|--|
| CA_ANO_0189: Quotité d'abattement anormalement élevée. Si l'abattement spécial handicapé («abhan») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP abattement special handicape >SEUIL" |  |

3.7.9.4 Anomalies concernant les données communales 2003 (liquidation fictive)

| CA_ANO_0190 :  | 2361 |
|--|------|
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base         |      |
| nette ne peuvent être négatif.<br>Si la valeur locative moyenne 2003 (« <i>vlmoy»</i> ) est négative.    |      |
| on a valeur locative moyerine 2000 ("Vimoy") out negative.   |      |
| Le contrôle est effectué sur la commune avant ajustement (2003).   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE 2003 VL moyenne negative"   |      |
| CA_ANO_0191:   | 2362 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base         |      |
| nette ne peuvent être négatif.<br>Si l'abattement spécial à la base 2003 ( <i>«abspe»</i> ) est négatif. |      |
| or rabattement special and base 2005 ("abspe") est negatin.  |      |
| Le contrôle est effectué sur la commune avant ajustement (2003).   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE 2003 abattement special negatif"  |      |
| CA_ANO_0192 :  | 2363 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base         |      |
| nette ne peuvent être négatif.<br>Si l'abattement général à la base 2003 ( <i>«abbas»</i> ) est négatif. |      |
| Si rabattement general a la base 2003 (« <b>abbas»</b> ) est negatil.                                    |      |
| Le contrôle est effectué sur la commune avant ajustement (2003).   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE 2003 abattement general negatif"  |      |
| CA ANO 0193:   | 2364 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base         |      |
| nette ne peuvent être négatif.   |      |
| Si l'abattement 2003 pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est négatif.                                       |      |
| Le contrôle est effectué sur la commune avant ajustement (2003).   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE 2003 abattement PAC1 negatif"   |      |
| CA ANO 0194:   | 2365 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base         | 2303 |
| nette ne peuvent être négatif.   |      |
| Si l'abattement 2003 pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  |      |
| Le contrôle est effectué sur la commune avant ajustement (2003).   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE 2003 abattement PAC3+ negatif"  |      |
| CA_ANO_0195 :  | 2366 |
| Valeur locative moyenne anormalement élevée  |      |
| Si la valeur locative moyenne 2003 («vlmoy») est supérieure à 15000€.                                    |      |

SI-1E / FIRSTH / TH

| Le contrôle est effectué sur la commune avant ajustement (2003).  |      |
|---|------|
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE 2003 VL moyenne > 15000"   |      |
| CA_ANO_0196: Quotité d'abattement anormalement élevée. Si l'abattement spécial à la base ( <i>«abspe»</i> ) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.      | 2367 |
| Le contrôle est effectué sur la commune avant ajustement (2003).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE 2003 abattement special >SEUIL"  |      |
| CA_ANO_0197: Quotité d'abattement anormalement élevée. Si l'abattement général à la base 2003 ( <i>«abbas»</i> ) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas. | 2368 |
| Pour une année de taxation >= à 2011 le contrôle est déporté sur la commune avant ajustement.   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE 2003 abattement general > SEUIL"   | 2000 |
| CA_ANO_0198: Quotité d'abattement anormalement élevée. Si l'abattement 2003 pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.     | 2369 |
| Le contrôle est effectué sur la commune avant ajustement (2003).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE 2003 abattement PAC1 > SEUIL"  |      |
| CA_ANO_0199: Quotité d'abattement anormalement élevée. Si l'abattement 2003 pour PAC 3 + ( <i>«apac3</i> ) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.       | 2370 |
| Le contrôle est effectué sur la commune avant ajustement (2003).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE 2003 abattement PAC3+ > SEUIL"   |      |
| CA_ANO_0200: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement 2003 PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle de l'abattement 2003 PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  | 2371 |
| Le contrôle est effectué sur la commune avant ajustement (2003).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE 2003 abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  |      |
| CA_ANO_0201: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement 2003 PAC 1 et 2 («apac1» = 0) est nulle alors que celle de l'abattement 2003 PAC3 et + est positive («apac3» > 0).  | 2372 |



SI-1E / FIRSTH / TH

## Liste des anomalies

| Le contrôle est effectué sur la commune avant ajustement (2003).  |      |
|---|------|
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE 2003 abattement apac1 = 0 ,apac3 > 0"  |      |
| CA_ANO_0202 : Les taux d'abattements ont des plages de valeurs défini en fonction de l'année de taxation et de la collectivité. Si un ou des taux d'abattements sont invalides, le contrôle du régime d'abattements est individualisé abattement par abattement.  | 2373 |
| Le contrôle est effectué sur la commune avant ajustement (2003).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE 2003 taux d'abattement invalide"   |      |
| CA_ANO_0204: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement spécial handicapé 2003 ( <i>«abhan»</i> ) est négatif.  Le contrôle est effectué sur la commune avant ajustement (2003).   | 2375 |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE 2003 abattement ASH negatif"   |      |
| CA_ANO_0205 : Quotité d'abattement anormalement élevée. Si l'abattement spécial handicapé 2003 («abhan») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas. | 2376 |
| Le contrôle est effectué sur la commune avant ajustement (2003).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : CNE 2003 abattement ASH > SEUIL"   |      |

3.7.9.5 Anomalies des données intercommunales 2003 (liquidation fictive)

| CA_ANO_0206: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  | 2381 |
|---|------|
| Si la valeur locative moyenne 2003 («vlmoy») est négative.  |      |
| Le contrôle est effectué sur l'intercommunalité avant ajustement (2003).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI 2003 VL moyenne negative"   |      |
| CA_ANO_0207: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement spécial à la base 2003 ( <i>«abspe»</i> ) est négatif. | 2382 |
| Le contrôle est effectué sur l'intercommunalité avant ajustement (2003).  "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI 2003 abattement special negatif"  |      |
|   |      |
| CA_ANO_0208: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement général à la base 2003 («abbas») est négatif.          | 2383 |
| Le contrôle est effectué sur l'intercommunalité avant ajustement (2003).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI 2003 abattement general negatif"  |      |

SI-1E / FIRSTH / TH

| CA_ANO_0209: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement 2003 pour PAC de rang 1 et 2 («apac1) est négatif.  | 2384 |
|--|------|
| Le contrôle est effectué sur l'intercommunalité avant ajustement (2003).   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI 2003 abattement PAC1 negatif"  |      |
| CA_ANO_0210: Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement 2003 pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.   | 2385 |
| Le contrôle est effectué sur l'intercommunalité avant ajustement (2003).   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI 2003 abattement PAC3+ negatif"   |      |
| CA_ANO_0211 :  Valeur locative moyenne anormalement élevée Si la valeur locative moyenne 2003 ( <i>«vlmoy»</i> ) est supérieure à 15000€.  | 2386 |
| Le contrôle est effectué sur l'intercommunalité avant ajustement (2003).   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI 2003 VL moyenne > 15000"   |      |
| CA_ANO_0212: Quotité d'abattement anormalement élevée. Si l'abattement spécial à la base ( <i>«abspe»</i> ) est supérieur au <i>«</i> Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte ( <i>«</i> Code direction de gestion» égal à 976) ou au <i>«</i> Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.           | 2387 |
| Le contrôle est effectué sur l'intercommunalité avant ajustement (2003).   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI 2003 abattement special > SEUIL"   |      |
| CA_ANO_0213: Quotité d'abattement anormalement élevée. Si l'abattement général à la base 2003 ( <i>«abbas»</i> ) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.                            | 2388 |
| Le contrôle est effectué sur l'intercommunalité avant ajustement (2003).   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI 2003 abattement general > SEUIL"   | 2200 |
| CA_ANO_0214: Quotité d'abattement anormalement élevée. Si l'abattement 2003 pour PAC de rang 1 et 2 ( <i>«apac1</i> ) est supérieur au <i>«</i> Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte ( <i>«</i> Code direction de gestion» égal à 976) ou au <i>«</i> Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas. | 2389 |
| Le contrôle est effectué sur l'intercommunalité avant ajustement (2003).   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI 2003 abattement PAC1 > SEUIL"  |      |
| CA_ANO_0215 : Quotité d'abattement anormalement élevée. Si l'abattement 2003 pour PAC 3 + ( <i>«apac3</i> ) est supérieur au <i>«</i> Seuil quotité abattement maximum   | 2390 |



SI-1E / FIRSTH / TH

## Liste des anomalies

| Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  |      |
|---|------|
| Le contrôle est effectué sur l'intercommunalité avant ajustement (2003).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI 2003 abattement PAC3+ > SEUIL"  |      |
| CA_ANO_0216: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement 2003 PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle de l'abattement 2003 PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0). Le contrôle est effectué sur l'intercommunalité avant ajustement (2003).                                     | 2391 |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCl 2003 abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"   |      |
| CA_ANO_0217: L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. Si la quotité d'abattement 2003 PAC 1 et 2 ( <i>«apac1»</i> = 0) est nulle alors que celle de l'abattement 2003 PAC3 et + est positive ( <i>«apac3»</i> > 0).  | 2392 |
| Le contrôle est effectué sur l'intercommunalité avant ajustement (2003).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI 2003 abattement apac1 = 0 ,apac3 > 0"   |      |
| CA_ANO_0218: Les taux d'abattements ont des plages de valeurs défini en fonction de l'année de taxation et de la collectivité. Si un ou des taux d'abattements sont invalides, le contrôle du régime d'abattements est individualisé abattement par abattement.   | 2393 |
| Le contrôle est effectué sur l'intercommunalité avant ajustement (2003).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI 2003 taux d'abattement invalide"  |      |
| CA_ANO_0220 : Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement spécial handicapé 2003 ( <i>«abhan»</i> ) est négatif.  | 2395 |
| Le contrôle est effectué sur l'intercommunalité avant ajustement (2003).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI 2003 abattement ASH negatif"  |      |
| CA_ANO_0221 : Quotité d'abattement anormalement élevée. Si l'abattement spécial handicapé 2003 («abhan») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas. | 2396 |
| Le contrôle est effectué sur l'intercommunalité avant ajustement (2003).  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : EPCI 2003 abattement ASH > SEUIL"  |      |

3.7.9.6 Anomalies des données départementales 2003 (liquidation fictive)

| CA_ANO_0222:   | 2401 |
|--|------|
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base |      |
| nette ne peuvent être négatif.   |      |
| Si la valeur locative moyenne 2003 («vlmoy») est négative.                                       |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 VL moyenne negative"   |      |
| CA_ANO_0223:   | 2402 |

SI-1E / FIRSTH / TH

| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.  Si l'abattement spécial à la base 2003 ( <i>«abspe»</i> ) est négatif.   |      |
|---|------|
| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 abattement special negatif"   |      |
| CA_ANO_0224:  | 2403 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base  |      |
| nette ne peuvent être négatif. Si l'abattement général à la base 2003 ( <i>«abbas»</i> ) est négatif.   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 abattement general negatif"   |      |
| CA_ANO_0225:  | 2404 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.   |      |
| Si l'abattement 2003 pour PAC de rang 1 et 2 ( <i>«apac1</i> ) est négatif.   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 abattement PAC1 negatif"  |      |
| CA_ANO_0226:  | 2405 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif.   |      |
| Si l'abattement 2003 pour PAC de rang 3 («apac3) est négatif.  "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 abattement PAC3+ negatif"  |      |
| CA_ANO_0227:  | 2406 |
| Valeur locative moyenne anormalement élevée<br>Si la valeur locative moyenne 2003 ( <i>«vlmoy»</i> ) est supérieure à 15000€.   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 VL moyenne > 15000"   |      |
| CA ANO 0228 :   | 2407 |
| Quotité d'abattement anormalement élevée.   |      |
| Si l'abattement spécial à la base («abspe») est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum   |      |
| Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de  |      |
| gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 abattement special > SEUIL"  |      |
| CA_ANO_0229:  | 2408 |
| Quotité d'abattement anormalement élevée.<br>Si l'abattement général à la base 2003 ( <i>«abbas»</i> ) est supérieur au « <b>Seuil quotité abattement maxi-</b>   |      |
| mum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction   |      |
| de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 abattement general > SEUIL"   |      |
| CA_ANO_0230:  | 2409 |
| Quotité d'abattement anormalement élevée.   |      |
| Si l'abattement 2003 pour PAC de rang 1 et 2 ( <i>«apac1</i> ) est supérieur au <i>«</i> <b>Seuil quotité abattement maximum Mayotte »</b> dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte ( <i>«</i> <b>Code di-</b>   |      |
| rection de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres   |      |
| cas.  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 abattement PAC1 > SEUIL"  |      |
| CA_ANO_0231:  | 2410 |
| Quotité d'abattement anormalement élevée.   |      |
| Si l'abattement 2003 pour PAC 3 + ( <i>«apac3</i> ) est supérieur au « Seuil quotité abattement maximum   |      |
| Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code direction de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres cas.  |      |
| "ERREUR INTERNE th nktac : DEP 2003 abattement PAC3+ > SEUIL"   |      |
| CA ANO 0232:  | 2411 |
| L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération.   |      |
| Education of personnes a charges he represente quality scale deliberation.  |      |
| Si la quotité d'abattement 2003 PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle de l'abattement  |      |
| Si la quotité d'abattement 2003 PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle de l'abattement 2003 PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).   |      |
| Si la quotité d'abattement 2003 PAC 3 et + est nulle («apac3» = 0) alors que celle de l'abattement 2003 PAC1 et 2 est positive («apac1» > 0).  "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"   | 2412 |
| Si la quotité d'abattement 2003 PAC 3 et + est nulle ( <i>«apac3»</i> = 0) alors que celle de l'abattement 2003 PAC1 et 2 est positive ( <i>«apac1»</i> > 0).  "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0233 :  | 2412 |
| Si la quotité d'abattement 2003 PAC 3 et + est nulle ( <i>«apac3»</i> = 0) alors que celle de l'abattement 2003 PAC1 et 2 est positive ( <i>«apac1»</i> > 0).  "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0233 :  L'abattement sur personnes à charges ne représente qu'une seule délibération. | 2412 |
| Si la quotité d'abattement 2003 PAC 3 et + est nulle ( <i>«apac3»</i> = 0) alors que celle de l'abattement 2003 PAC1 et 2 est positive ( <i>«apac1»</i> > 0).  "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 abattement apac3 = 0 ,apac1 > 0"  CA_ANO_0233 :  | 2412 |



SI-1E / FIRSTH / TH

## Liste des anomalies

| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 abattement apac1 = 0 ,apac3 > 0"   |      |
|--|------|
| CA_ANO_0234:   | 2413 |
| Les taux d'abattements ont des plages de valeurs défini en fonction de l'année de taxation et de la collectivité.                |      |
| Si un ou des taux d'abattements sont invalides, le contrôle du régime d'abattements est individualisé abattement par abattement. |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 taux d'abattement invalide"  |      |
| CA_ANO_0236:   | 2415 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base                                 |      |
| nette ne peuvent être négatif.   |      |
| Si l'abattement spécial handicapé 2003 («abhan») est négatif.  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 abattement ASH negatif"  |      |
| CA_ANO_0237:   | 2416 |
| Quotité d'abattement anormalement élevée.  |      |
| Si l'abattement spécial handicapé 2003 («abhan») est supérieur au « Seuil quotité abattement                                     |      |
| maximum Mayotte » dans le cas d'une commune appartenant à la direction de Mayotte (« Code di-                                    |      |
| rection de gestion» égal à 976) ou au « Seuil quotité abattement maximum » dans tous les autres                                  |      |
| cas.   |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : DEP 2003 abattement ASH > SEUIL"  |      |

#### 3.7.9.7 Autres Anomalies

| CA_ANO_0238:   | 2421 |
|--|------|
| Cohérences des données transmises.   |      |
| Une commune déclarée comme n'appartenant pas à une intercommunalité en N ne peut pas être dé-  |      |
| clarée comme appartenant à la même intercommunalité en 2003 ni avoir des abattements pour per-   |      |
| sonnes à charges servis.   |      |
| Si la commune n'appartient pas à une intercommunalité en N («cocnq») et que l'indicateur d'appartenance à la même intercommunalité en 2003 («cocnq») est à 'O' ou si présence s'une quotité d'abattement intercommunal pour PAC («apac1» positif). |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : indicateurs EPCI errones"   |      |
| CA_ANO_0239:   | 2422 |
| Cohérences de cohérences des données transmises. Notamment celles liées au régime Alsace Moselle   |      |
| Vérification de la conformité de la valeur attribuée à certaines données communales à plage de va-   |      |
| leurs fixe.  |      |
| Si l'indicateur d'appartenance de la commune à une intercommunalité («cocnq») n'est pas correcte-  |      |
| ment valorisé (différent de 'C' ou blanc).   |      |
| Si l'indicateur régime Alsace-Moselle 'sans rapprochement' («codef») n'est pas correctement valorisé (différent de 'F' ou blanc).  |      |
| Si l'indicateur régime Alsace-Moselle 'avec rapprochement' («codeg») n'est pas correctement valorisé (différent de '1', '2', '3', '4', '5' ou blanc).  |      |
| Si l'indicateur d'appartenance à la même commune en 2003 («cneg3») n'est pas correctement valorisé (différent de 'O' ou 'N').  |      |
| Si l'indicateur d'appartenance à la même intercommunalité en 2003 (« <i>cnqg3</i> ») n'est pas correctement valorisé (différent de 'O' ou 'N').  |      |
| Si l'indicateur d'appartenance au régime Alsace Moselle en 2003 (« <i>cnam3</i> ») n'est pas correctement valorisé (différent de 'O' ou 'N').  |      |
| "ERREUR INTERNE th_nktac : indicateurs errones"  |      |
| CA_ANO_0240 :  | 2423 |
| Cohérences des données transmises concernant le régime spécifique Alsace-Moselle.  |      |

SI-1E / FIRSTH / TH

#### Liste des anomalies

Le rapprochement du régime Alsace-Moselle vers le régime de droit commun est un processus ponctuel dont la durée est de 5 ans. Actuellement ce processus est désactivé mais sa disparition totale n'a pas été acté donc il est conservé mais implémentation de blocage au niveau de la calculette. En conséquence le régime Alsace-Moselle n'existe que dans sa forme 'sans rapprochement' et nécessite donc la présence d'une quotité Alsace-Moselle. Si présence d'une quotité Alsace-Moselle («abmos» positif) sans indicateur régime Alsace-Moselle 'sans rapprochement' («codef» pas à 'F') ou, Si présence d'une quotité Alsace-Moselle («abmos» positif) avec indicateur régime Alsace-Moselle 'avec rapprochement' («codeg» différent de blanc) ou, Si absence d'une quotité Alsace-Moselle («abmos» positif) avec indicateur régime Alsace-Moselle 'sans rapprochement' («codef» à 'F') "ERREUR INTERNE th\_nktac : Regime Alsace/Moselle errone" 2425 CA\_ANO\_0242: Un taux d'imposition TSE «Autre» renseigné (valeur autre que zéro ou blanc) sur un département non soumis à la TSE «Autre», doit retourner un message d'anomalie au module appelant Si taux TSE «Autre» renseigné («titap») sur un département en dehors du périmètre d'application de la TSE «Autre» (dep\_TSE\_GP) pour l'année de taxation traitée "Taux TSE «Autre» renseigne à tort" **CA ANO 0352** 2475 Valeur de l'indicateur de délibération instituant la taxe GEMAPI erronée Si pour une «année de taxation» (antax) antérieure à 2015, l'«indicateur de délibération GEMAPI» (indgem) n'est pas à blanc si pour une «année de taxation» (antax) égale à 2015, l'«indicateur de délibération GEMAPI» (indgem) est différent de 'C', 'I' ou blanc. ou si pour une «année de taxation» (antax) supérieure ou égale à 2016, l'«indicateur de délibération GEMAPI» (indgem) est différent de 'C', 'I', 'M' ou blanc. "L'indicateur de deliberation GEMAPI est invalide" 2476 **CA ANO 0353** Valeur du taux d'imposition GEMAPI erronée Si pour une «année de taxation» (antax) antérieure à 2015, le «taux d'imposition GEMAPI» (timpe) n'est pas à zéro si pour une «année de taxation» (antax) égale à 2015, l'« Indicateur de délibération GEMAPI » (indgem) est positionné à 'C' ou 'l' et le «taux d'imposition GEMAPI » (timpe) est à zéro si pour une «année de taxation» (antax) supérieure ou égale à 2016, l'« Indicateur de délibération GEMAPI » (indgem) est positionné à 'C' ou 'I' ou 'M' et le «taux d'imposition GEMAPI » (timpe) est à ou si pour une «année de taxation» supérieure ou égale à 2015, l'«indicateur de délibération GEMAPI » (indgem) est positionné à blanc et le «taux d'imposition GEMAPI » (timpe) n'est pas à zéro ou si le «taux d'imposition GEMAPI » (timpe) est supérieur à 100 "Le taux d'imposition GEMAPI est invalide"

SI-1E / FIRSTH / TH

## Liste des anomalies

#### 3.7.10 Module de détermination de la CAP (TH-nKRAC)

| CA_ANO_0244:  L'année de taxation transmise en entrée de la calculette et quel que soit le module appelant doit être comprise entre n et n-3 inclus.  Si l'année de référence (« antax ») transmise comme paramètre à la fonction recherche du coefficient départemental d'actualisation (dans la table des départements) n'est pas connue de celle-ci (anné non comptise entre n et n-3 inclus).  "ERREUR INTERNE th_nkrac: Annee de taxation invalide"  | 2501 |
|---|------|
| CA_ANO_0245: Contrôle de cohérence de donnée. La CAP ne peut être correctement calculée sans un code département valide. Si le département («dep») transmis n'est pas compris entre n'a pas une valeur numérique comprise entre '01' et '99' exception faîte de la corse ('2A' et '2B'). "ERREUR INTERNE th_nkrac: Code de departement invalide"  | 2502 |
| CA_ANO_0246:  Vérification de la conformité de la valeur attribuée à une données à plage de valeurs fixe.  La CAP ne peut être correctement calculée sans un code champ valide.  Si le code champ CAP («champ») n'est pas correctement valorisé (différent de 'C', 'D', 'E', 'I', 'M', 'R', 'S', ou 'T').  "ERREUR INTERNE th_nkrac: Code champ redevance invalide"   | 2503 |
| CA_ANO_0247: Vérification de la conformité de la valeur attribuée à une données à plage de valeurs fixe. La CAP ne peut être correctement calculée sans un code assujetti CAP valide. Si le code questionnaire CAP retenu ("qtvrt") n'est pas correctement valorisé (différent de '0' ou '1'). "ERREUR INTERNE th_nkrac: Code assujetti TV invalide"  | 2504 |
| CA_ANO_0248:  Vérification de la conformité de la valeur attribuée à une données à plage de valeurs fixe (vérification globale sans prise en compte de l'année de taxation ou des conditions particulières).  La CAP ne peut être correctement calculée sans un code dégrèvement CAP valide.  Si le code dégrèvement CAP («degtv») n'est pas correctement valorisé (différent de 'E','J','F','I','A','D','V','S','Z','B','W','K')  alors restitution du message d'anomalie nº2505:  "ERREUR INTERNE th_nkrac: Code droit a degrevement TV invalide" | 2505 |
| CA_ANO_0249: Un foyer qui a déclarer un poste de télévision est dans le champ de la CAP. Si la réponse au questionnaire TV par foyer fiscal («qtvrt») indique dans le champ de la CAP ('1') alors le code champ CAP («champ») doit être cohérent ('C'). "ERREUR INTERNE th_nkrac: Incoherence entre champ et qtvrt"   | 2506 |
| CA_ANO_0250: L'octroi d'un dégrèvement de CAP a pour pré-requis d'être dans le champ de la CAP. Si hors du champ de la CAP («champ» n'est pas à 'C') et présnece d'un dégrèvement CAP («degtv» n'est pas à blanc). "ERREUR INTERNE th_nkrac: Incoherence entre champ et degtv"  | 2507 |

## 4 Signature calculette

SI-1E / FIRSTH / TH

| CA_ANO_0251 : Contrôle de cohérence de la signature Si le module KTOS n'est pas le module de rang 1 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone : KTOS" | 3001 |
|--|------|
| CA_ANO_0252 : Contrôle de cohérence de la signature Si le module KSTS n'est pas le module de rang 2 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone : KSTS" | 3002 |
| CA_ANO_0253 : Contrôle de cohérence de la signature Si le module KFOS n'est pas le module de rang 3 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone : KFOS" | 3003 |
| CA_ANO_0254: Contrôle de cohérence de la signature Si le module KARC n'est pas le module de rang 4 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone: KARC"   | 3004 |
| CA_ANO_0255: Contrôle de cohérence de la signature Si le module KSFC n'est pas le module de rang 5 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone: KSFC"   | 3005 |
| CA_ANO_0256: Contrôle de cohérence de la signature Si le module KSEC n'est pas le module de rang 6 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone: KSEC"   | 3006 |
| CA_ANO_0257: Contrôle de cohérence de la signature Si le module KTAC n'est pas le module de rang 7 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone: KTAC"   | 3007 |
| CA_ANO_0258: Contrôle de cohérence de la signature Si le module KVLC n'est pas le module de rang 8 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone: KVLC"   | 3008 |
| CA_ANO_0259: Contrôle de cohérence de la signature Si le module KDNC n'est pas le module de rang 9 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone: KDNC"   | 3009 |
| CA_ANO_0260 : Contrôle de cohérence de la signature Si le module KBNC n'est pas le module de rang 10 ou si sa lettre de version interne au module n'est  | 3010 |

SI-1E / FIRSTH / TH

| pas la même que celle de affecté à son identifiant externe. "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone : KBNC"  |      |
|---|------|
| CA_ANO_0261 : Contrôle de cohérence de la signature Si le module KCOC n'est pas le module de rang 11 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone : KCOC" | 3011 |
| CA_ANO_0262 : Contrôle de cohérence de la signature Si le module KRAC n'est pas le module de rang 12 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone : KRAC" | 3012 |
| CA_ANO_0263 : Contrôle de cohérence de la signature Si le module KCVC n'est pas le module de rang 13 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone : KCVC" | 3013 |
| CA_ANO_0264: Contrôle de cohérence de la signature Si le module KTVC n'est pas le module de rang 14 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone: KTVC"   | 3014 |
| CA_ANO_0265 : Contrôle de cohérence de la signature Si le module KCAC n'est pas le module de rang 15 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone : KCAC" | 3015 |
| CA_ANO_0266: Contrôle de cohérence de la signature Si le module KREC n'est pas le module de rang 16 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone: KREC"   | 3016 |
| CA_ANO_0267: Contrôle de cohérence de la signature Si le module KDEC n'est pas le module de rang 17 ou si sa lettre de version interne au module n'est pas la même que celle de affecté à son identifiant externe.  "ERREUR SIGNATURE CALCULETTE module errone: KDEC"   | 3017 |

SI-1E / FIRSTH / TH

#### Liste des anomalies

## 5 <u>Module de calcul du droit à exonération / dégrèvement et condition de cohabitation (TH-nKSEC)</u>

| CA_ANO_0268:   | 4002 |
|--|------|
| Le positionnement des revenus, le calcul des abattements 1414A, la détermination du RFR TH ne  |      |
| peuvent être effectués sans un code direction valide.  |      |
| Si le code direction ( <i>«csdi»</i> ) transmis n'est pas trouvée dans la table des directions.  |      |
| "CODE DIRECTION : Le code direction est invalide"  | 4002 |
| CA_ANO_0269:   | 4003 |
| Vérification de la conformité de la valeur attribuée à une données à plage de valeurs fixe.  |      |
| Le positionnement des revenus, le calcul des abattements 1414A, la détermination du RFR TH ne peuvent être effectués sans connaîre la nature d'affectation des données traitées. |      |
| Si le code nature d'affectation ( <i>«cnua»</i> ) n'est pas correctement valorisé (différent de 'S','C','R').  |      |
| "NATURE D'AFFECTATION: Valeur differente de S C R "  |      |
| CA ANO 0270:   | 4004 |
| Vérification de la conformité de la valeur attribuée à une données à plage de valeurs fixe.  | 4004 |
| Le positionnement des revenus, le calcul des abattements 1414A, la détermination du RFR TH ne  |      |
| peuvent être effectués sans un code frontalier valide.   |      |
| Si le code frontalier ( <i>«front»</i> ) du premier redevable ( <i>«rede_1»</i> ) est différent de blanc ou 'K'.   |      |
| "CODE FRONTALIER PREMIER CONT : Valeur differente de blanc ou K "  |      |
| CA_ANO_0271:   | 4005 |
| Vérification de la conformité de la valeur attribuée à une données à plage de valeurs fixe.  | -300 |
| Le positionnement des revenus, le calcul des abattements 1414A, la détermination du RFR TH ne  |      |
| peuvent être effectués sans un code frontalier valide.   |      |
| Si le code frontalier ( <i>«front»</i> ) du second redevable ( <i>«rede_2»</i> ) est différent de blanc ou 'K'.  |      |
| "CODE FRONTALIER SECOND CONT : Valeur differente de blanc ou K "   |      |
| CA ANO 0272 :  | 4006 |
| Contrôle de cohérence sur les données déclarées.   |      |
| Si le code nature d'affectation ( <i>«cnua»</i> ) correspond à rattaché ('R'), le nombre de parts ( <i>«nbpar»</i> ) au  |      |
| titre du second redevable (« <b>rede_2</b> ») ne doit pas être renseigné (>0).   |      |
| "RATTACHE : Presence d'informations IR du conjoint pour un rattache "  |      |
| CA_ANO_0273:   | 4007 |
| Un redevable a forcément au moins une part.  |      |
| Si le code nature d'affectation («cnua») correspond à rattaché ('R'), le nombre de parts («nbpar») doit  |      |
| être renseigné (« <b>rede_1</b> » >0).   |      |
| "RATTACHE : Absence d'informations IR pour un rattache "   |      |
| CA ANO 0274:   | 4008 |
| Contrôle de cohérence sur les données déclarées.   |      |
| Si le code nature d'affectation («cnua») correspond à simple ('S'), le nombre de parts («nbpar») au  |      |
| titre du second redevable («rede_2») ne doit pas être renseigné (>0).  |      |
| "TAX SIMPLE : Presence d'info IR du conjoint pour une tax simple "   |      |
| CA_ANO_0275:   | 4009 |
| Une part est nulle ou exprimée de façon pleine, à demie ou au quart.   |      |
| Si le nombre de part IR («nbpar») du premier redevable («rede_1») n'est pas un multiple de 4 divi-   |      |
| sible par 10 (et positif).   |      |
| "PREMIER CONTRIBUABLE : Nombre de parts errone "   |      |
| CA_ANO_0276:   | 4010 |
| Une part est nulle ou exprimée de façon pleine, à demie ou au quart.   |      |
| Si le nombre de part IR («nbpar») du second redevable («rede_2») n'est pas un multiple de 4 divisible  |      |
| par 10 (et positif).   |      |
| "SECOND CONTRIBUABLE : Nombre de parts errone "  |      |
| CA_ANO_0277:   | 4013 |
| Un redevable a forcément au moins une part.  |      |
| Si le premier redevable («rede_1») est un frontalier («front» est à 'K'), le nombre de parts («nbpar»)   |      |
| ne peut être inférieure à une (< 100).   |      |
| "PREMIER CONT : presence d'un code frontalier sans situation IR "  |      |

SI-1E / FIRSTH / TH

#### Liste des anomalies

| CA_ANO_0278:  | 4014 |
|---|------|
| Un redevable a forcément au moins une part.   |      |
| Si le second redevable («rede_2») est un frontalier («front» est à 'K'), le nombre de parts («nbpar»)                           |      |
| ne peut être inférieure à une (< 100).  |      |
| "SECOND CONT : presence d'un code frontalier sans situation IR "  |      |
| CA_ANO_0279:  | 4015 |
| Une part est nulle ou exprimée de façon pleine, à demie ou au quart.  |      |
| Si le nombre de part («nbpar») du 1er redevable («rede_1») est négatif.   |      |
| "PREMIER CONT : presence d'un nombre de parts negatif "   |      |
| CA_ANO_0280:  | 4016 |
| Une part est nulle ou exprimée de façon pleine, à demie ou au quart.  |      |
| Si le nombre de part («nbpar») du second redevable («rede_2») est négatif.  |      |
| "SECOND CONT : presence d'un nombre de parts negatif "  |      |
| CA_ANO_0281:  | 4017 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base                                |      |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si le revenu («revfe») du 1er redevable («rede_1») est négatif.   |      |
| "PREMIER CONT : presence d'un revenu fiscal de reference negatif "  |      |
| CA_ANO_0282:  | 4018 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. |      |
| Si le revenu («revfe») du second redevable («rede_2») est négatif.  |      |
| "SECOND CONT : presence d'un revenu fiscal de reference negatif "   |      |
| CA_ANO_0283:  | 4021 |
| Les revenus déclarés par un contribuable IR le sont toujours au titre de l'année précédente.                                    |      |
| Si l'année du revenu IR («annir») du premier redevable («rede_1») est supérieure à l'année de taxa-                             |      |
| tion TH précédente («antax» – 1).   |      |
| "PREMIER CONT : annee revenu superieure ou egale a annee tax TH "   |      |
| CA_ANO_0284:  | 4022 |
| Les revenus déclarés par un contribuable IR le sont toujours au titre de l'année précédente.                                    |      |
| Si l'année du revenu IR («annir») du second redevable («rede_2») est supérieure à l'année de taxa-                              |      |
| tion TH précédente («antax» – 1).   |      |
| "SECOND CONT: annee revenu superieure ou egale a annee tax TH"  |      |

## 6 Module de détermination du taux et de la base TLV (TH-nKTVC)

| CA_ANO_0287:  | 4104 |
|---|------|
| Contrôle de cohérence des données en entrée   |      |
| Si la date d'entrée de la commune dans le champ de la TLV («atlvc») est supérieure à l'année de       |      |
| taxation («antax»).   |      |
| "Date commune TLV posterieure a l'annee de taxation"  |      |
| CA_ANO_0288:  | 4105 |
| Un local entre dans la TLV lors de sa deuxième année de vacance.                                      |      |
| Si la différence entre l'année de taxation («antax») et la date d'entrée du local dans le champ de la |      |
| TLV («atlvl») est inférieure à 1 an.  |      |
| "Incompatibilite date local TLV et annee de taxation"   |      |
| CA_ANO_0289:  | 4106 |
| Le périmètre d'application de la TLV est défini par décret.   |      |
| Si le code département («dep») n'est pas trouvé dans la table des départements ayants des com-        |      |
| munes entrants dans le champ de la TLV («recherche_depv_aaaa») en fonction de l'année de taxa-        |      |
| tion traitée ( <i>«antax»</i> ).  |      |
| "Departement hors champ TLV"  |      |

SI-1E / FIRSTH / TH

#### Liste des anomalies

#### 7 Module de calcul de la TLV (TH-nKCVC)

| CA_ANO_0290:         | 42   | 206 |
|----------------------|--|-----|
| La taxation au titre | e de la TLV ne donne droit à aucune exonération ou dégrèvements. |     |
| Si le code rôle TLV  | / («codro») est différent d'espaces ou 'NV'.                     |     |
| "Erreur interne :    | code role TLV errone"  |     |

## 8 Module d'appréciation de la position des revenus par rapport aux différents articles 1414 du CGI (*TH-nKSFC*)

| CA_ANO_0291 :  Le positionnement des revenus, le calcul des abattements 1414A, la détermination du RFR TH ne  | 4302 |
|---|------|
| peuvent être effectués sans un code direction valide.   |      |
| Si le code direction («csdi») transmis n'est pas trouvée dans la table des directions.  "CODE DIRECTION: Le code direction est invalide"  |      |
| CA_ANO_0292:  | 4303 |
| Le positionnement des revenus, le calcul des abattements 1414A, la détermination du RFR TH ne peuvent être effectués sans connaîre la nature d'affectation des données traitées. Si le code nature d'affectation ( <i>«cnua»</i> ) n'est pas correctement valorisé (différent de 'S','C','R'). "NATURE D'AFFECTATION: Valeur differente de S C R "    |      |
| CA_ANO_0293:  Le positionnement des revenus, le calcul des abattements 1414A, la détermination du RFR TH ne peuvent être effectués sans un code frontalier valide.  Si le code frontalier ( <i>«front»</i> ) du premier redevable ( <i>«rede_1»</i> ) est différent de blanc ou 'K'.  "CODE FRONTALIER PREMIER CONT: Valeur differente de blanc ou K" | 4304 |
| CA ANO 0294 :   | 4305 |
| Le positionnement des revenus, le calcul des abattements 1414A, la détermination du RFR TH ne peuvent être effectués sans un code frontalier valide.  Si le code frontalier ( <i>«front»</i> ) du second redevable ( <i>«rede_2»</i> ) est différent de blanc ou 'K'.   |      |
| "CODE FRONTALIER SECOND CONT : Valeur differente de blanc ou K "  |      |
| CA_ANO_0295:  | 4306 |
| Le positionnement des revenus, le calcul des abattements 1414A, la détermination du RFR TH ne peuvent être effectués sans un code frontalier valide.  Si le code frontalier (*front*) du/des rattaché(s) (*rede_r*) est différent de blanc ou K.  |      |
| "CODE FRONTALIER RATTACHES : Valeur differente de blanc ou K " CA ANO 0296 :  | 4307 |
| Ca_ano_uzes : Contrôle de cohérence sur les données déclarées.  | 4307 |
| Si le code nature d'affectation («cnua») correspond à rattaché ('R'), le nombre de parts («nbpar») au titre du second redevable («rede_2») ne doit pas être renseigné (>0).  "RATTACHE: Presence d'informations IR du conjoint pour un rattache"  |      |
| CA_ANO_0297:  | 4308 |
| Un redevable a forcément au moins une part.   |      |
| Si le code nature d'affectation ( <i>«cnua»</i> ) correspond à rattaché ('R'), le nombre de parts ( <i>«nbpar»</i> ) ne peut être inférieure à une (< 100).  "RATTACHE: Absence d'informations IR pour un rattache "  |      |
| CA ANO 0298:  | 4309 |
| Contrôle de cohérence sur les données déclarées.  | 7000 |
| Si le code nature d'affectation ( <i>«cnua»</i> ) correspond à simple ('S'), le nombre de parts ( <i>«nbpar»</i> ) au   |      |
| titre du second redevable ( <i>«rede_2»</i> ) ne doit pas être renseigné (>0).  |      |
| "TAX SIMPLE : Presence d'info IR du conjoint pour une tax simple "  |      |
| CA_ANO_0299:  | 4310 |
| Une part est nulle ou exprimée de façon pleine, à demie ou au quart.  |      |
| Si le nombre de part IR («nbpar») du premier redevable («rede_1») n'est pas un multiple de 4 divisible par 10 (et positif).   |      |
| "PREMIER CONTRIBUABLE : Nombre de parts errone "  |      |
|   |      |

SI-1E / FIRSTH / TH

| CA_ANO_0300:  | 4311 |
|---|------|
| Une part est nulle ou exprimée de façon pleine, à demie ou au quart.  |      |
| Si le nombre de part IR («nbpar») du second redevable («rede_2») n'est pas un multiple de 4 divisible                           |      |
| par 10 (et positif).  |      |
| "SECOND CONTRIBUABLE : Nombre de parts errone "   | 1010 |
| CA_ANO_0301:  | 4312 |
| Une part est nulle ou exprimée de façon pleine, à demie ou au quart.  |      |
| Si le nombre de part IR ( <i>«nbpar»</i> ) du/des rattaché(s) ( <i>«rede_r»</i> ) n'est pas un multiple de 4 divisible par      |      |
| 10 (et positif). "RATTACHES : Nombre de parts errone "  |      |
| CA_ANO_0302:  | 4313 |
| Un redevable a forcément au moins une part.   | 4313 |
| Si le premier redevable ( <i>«rede_1»</i> ) est un frontalier ( <i>«front»</i> ), le nombre de parts ( <i>«nbpar»</i> ) ne peut |      |
| être inférieure à une (< 100).  |      |
| "PREMIER CONT : presence d'un code frontalier sans situation IR "   |      |
| CA_ANO_0303 :   | 4314 |
| Un redevable a forcément au moins une part.   |      |
| Si le second redevable (« <b>rede_2</b> ») est un frontalier ( <b>«front»</b> ), le nombre de parts ( <b>«nbpar»</b> ) ne peut  |      |
| être inférieure à une (< 100).  |      |
| "SECOND CONT : presence d'un code frontalier sans situation IR "  |      |
| CA_ANO_0304:  | 4315 |
| Un redevable a forcément au moins une part.   |      |
| Si le(s) redevable(s) rattaché(s) («rede_r») est/sont frontalier(s) («front» = 'K'), le nombre de parts                         |      |
| («nbpar») ne peut être inférieure à une (< 100).  |      |
| "RATTACHES : presence d'un code frontalier sans situation IR "  |      |
| CA_ANO_0305:  | 4316 |
| Une part est nulle ou exprimée de façon pleine, à demie ou au quart.  |      |
| Si le nombre de part ( <i>«nbpar»</i> ) du 1er redevable ( <i>«rede_1»</i> ) est négatif.                                       |      |
| "PREMIER CONT : presence d'un nombre de parts negatif "   |      |
| CA_ANO_0306:  | 4317 |
| Une part est nulle ou exprimée de façon pleine, à demie ou au quart.  |      |
| Si le nombre de part ( <i>«nbpar»</i> ) du second redevable ( <i>«rede_2»</i> ) est négatif.                                    |      |
| "SECOND CONT : presence d'un nombre de parts negatif "  |      |
| CA_ANO_0307:  | 4318 |
| Une part est nulle ou exprimée de façon pleine, à demie ou au quart.  |      |
| Si le nombre de part ( <i>«nbpar»</i> ) du/des rattaché(s) ( <i>«rede_2»</i> ) est négatif.                                     |      |
| "RATTACHES : presence d'un nombre de parts negatif "  | 1010 |
| CA_ANO_0308:  | 4319 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base nette ne peuvent être négatif. |      |
| Si le revenu ( <i>«revfe»</i> ) du 1er redevable ( <i>«rede_1»</i> ) est négatif.   |      |
| "PREMIER CONT : presence d'un revenu fiscal de reference negatif "  |      |
| CA ANO 0309:  | 4320 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base                                | 7020 |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si le revenu ( <i>«revfe»</i> ) du second redevable ( <i>«rede_2»</i> ) est négatif.  |      |
| "SECOND CONT : presence d'un revenu fiscal de reference negatif "   |      |
| CA_ANO_0310 :   | 4321 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base                                |      |
| nette ne peuvent être négatif.  |      |
| Si le revenu («revfe») du/des redevable(s) rattaché(s) («rede_r») est négatif.  |      |
| "RATTACHES : presence d'un revenu fiscal de reference negatif "   |      |
| CA_ANO_0311:  | 4322 |
| Contrôle de cohérence sur les données déclarées.  |      |
| Au niveau d'un redevable un revenu positif et un code frontalier transmis doit être associé à un nombre                         |      |
| de parts.   |      |
| Si un/des redevable(s) rattaché(s) ( «rede_r») est(sont) déclaré(s) frontalier(s) ( «front» = 'K') avec un                      |      |

SI-1E / FIRSTH / TH

#### Liste des anomalies

| revenu («revfe») transmis et un nombre de parts («nbpar») nul. "RATTACHES: presence d'un RFR ou code frontalier sans nb parts"   |      |
|--|------|
| CA ANO 0312:   | 4323 |
| Contrôle de cohérence sur les données déclarées.   | 4323 |
|  |      |
| Si un/des redevable(s) rattaché(s) ( <i>«rede_r»</i> ) est(sont) déclaré(s) frontalier(s) ( <i>«front»</i> = 'K') avec un        |      |
| revenu ( <i>«revfe»</i> ) transmis le nombre de parts ( <i>«nbpar»</i> ) doit eêtre supérieur à une (>100).                      |      |
| "RATTACHES : presence RFR>0 et code frontalier avec un seul rattache"  | 4000 |
| CA_ANO_0313:   | 4326 |
| Les rattachés sont constitué à partir des données de l'IR (il y a donc forcément une déclaration en n-1).                        |      |
| Si le redevable rattaché ( <i>«rede_r»</i> ) a des données IR ( <i>«nbpar»</i> > 0) et n'a pas déclaré à l'IR ( <i>«annir»</i> ) |      |
| au titre de l'année de taxation TH précédente («antax» – 1).   |      |
| "RATTACHES : millesime de l'annee de revenu < antax - 1 "  |      |
| CA_ANO_0314:   | 4327 |
| Les revenus déclarés par un contribuable IR le sont toujours au titre de l'année précédente.                                     |      |
| Si l'année du revenu IR du premier redevable est supérieure à l'année de taxation TH- 1  |      |
| Si l'année du revenu IR («annir») du premier redevable («rede_1») est supérieure à l'année de taxa-                              |      |
| tion TH précédente ( <i>«antax»</i> – 1).  |      |
| "PREMIER CONT : millesime de l'annee de revenu > antax - 1 "   |      |
| CA_ANO_0315:   | 4328 |
| Les revenus déclarés par un contribuable IR le sont toujours au titre de l'année précédente.                                     |      |
| Si l'année du revenu IR du second redevable est supérieure à l'année de taxation TH- 1   |      |
| Si l'année du revenu IR ( <i>«annir»</i> ) du second redevable ( <i>«rede_2»</i> ) est supérieure à l'année de taxation          |      |
| TH précédente («antax» – 1).   |      |
| "SECOND CONT : millesime de l'annee de revenu > antax - 1 "  |      |
| CA_ANO_0316:   | 4329 |
| Les revenus déclarés par un contribuable IR le sont toujours au titre de l'année précédente.                                     |      |
| Si l'année du revenu IR («annir») du redevable rattaché («rede_r») est supérieure à l'année de taxa-                             |      |
| tion TH précédente («antax» – 1).  |      |
| "RATTACHES : millesime de l'annee de revenu > antax - 1 "  |      |

## 9 <u>Module d'implémentation de la fonction d'actualisation, revalorisation des Valeurs Locatives (*TH-nKVLC*)</u>

| CA_ANO_0317:   | 4401 |
|--|------|
| Vérification de la conformité de la valeur attribuée à une données à plage de valeurs fixe.                    |      |
| La détermination de la VL d'un local nécessite la présence d'un code affectation valide.                       |      |
| Si le code nature d'affectation («aff») n'est pas correctement valorisé (différent de 'H', 'M', 'F', 'S', 'A', |      |
| ou blanc).   |      |
| "ERREUR KVLC : code affectation invalide <> H,M,F,S,A,BLANC"   |      |
| CA_ANO_0318:   | 4402 |
| Contrôle de cohérence des données.   |      |
| L'année de taxation «antax» transmise au titre des données du local doit être la même que celle                |      |
| transmise au titre des données des collectivités.  |      |
| "ERREUR KVLC : DISCORDANCE:annee de taxation local et collectivites"   |      |
| CA_ANO_0319:   | 4403 |
| Contrôle de cohérence des données.   |      |
| La commune «cne» transmise au titre des données du local doit être la même que celle transmise au              |      |
| titre des données des collectivités.   |      |
| "ERREUR KVLC : DISCORDANCE:code commune local et collectivites"  |      |
| CA_ANO_0320:   | 4404 |
| Contrôle de cohérence des données.   |      |
| Le département «dep» transmis au titre des données du local doit être la même que celui transmis au            |      |
| titre des données des collectivités.   |      |
| "ERREUR KVLC : DISCORDANCE:code departement local et collectivites"  |      |
| CA_ANO_0346:   | 4405 |
| Contrôle de cohérence des données.   |      |
| Lors d'un appel au module d'actualisation, revalorisation des valeurs locatives au titre du traitement         |      |

SI-1E / FIRSTH / TH

#### Liste des anomalies

d'une *«année de taxation»* strictement antérieure à '2014', le *«code direction»* transmis ne peut être celui de la DRFiP Mayotte.

"ERREUR KVLC: CODE DIRECTION: Le code direction est invalide" "

## 10 Module de calcul des dégrèvements et plafonnements appliqués aux dépendances isolées (*TH-nKDEC*)

| CA_ANO_0321:  | 5002  |
|---|-------|
| L'extension du plafonnement au THE nécessite pour prérequis le droit au plafonnement 1414A.   |       |
| Si code dégrèvement/exonération TH («degex») est différent de 'H'.  |       |
| "th_nkdec : Erreur code degrevement "   |       |
| CA_ANO_0322 :   | 5004  |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base  |       |
| nette ne peuvent être négatif.  |       |
| Si la somme à recouvrer au titre des locaux principaux est négative («somrp» < 0).  |       |
| "th_nkdec : somrp courant negative "  |       |
| CA_ANO_0323:  | 5014  |
| Une part est nulle ou exprimée de façon pleine, à demie ou au quart.  |       |
| Si le nombre de part IR du foyer fiscal « <i>npaff</i> » n'est pas un multiple de 4 divisible par 10 (et positif).  |       |
| "th_nkdec: calcul abattements: nombre de part errone"   |       |
| CA ANO 0324:  | 5015  |
| Une part est nulle ou exprimée de façon pleine, à demie ou au quart.  |       |
| Si le nombre de parts IR du foyer fiscal est négatif («npaff» < 0).   |       |
| "th_nkdec: calcul abattements: nombre de part négatif"  |       |
| CA ANO 0325 :   | 5025  |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base  | 00_0  |
| nette ne peuvent être négatif.  |       |
| Si le revenu fiscal de référence du foyer fiscal est négatif ( <i>«revff»</i> < 0).   |       |
| "th_nkdec : revenu Foyer fiscal negatif "   |       |
| CA ANO 0326 :   | 5026  |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base  | 0020  |
| nette ne peuvent être négatif.  |       |
| Si la somme à recouvrer issue des passages antérieures est négative (« <i>sdrpa</i> » < 0).   |       |
| "th_nkdec : cumul somme a recouvrer negatif"  |       |
| CA_ANO_0327 :   | 5027  |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base  | 002.  |
| nette ne peuvent être négatif.  |       |
| Si le montant cumulé des dégrèvements issus des passages antérieures est négatif (« <b>mdega</b> » < 0).  |       |
| "th_nkdec : cumul degrevement negatif"  |       |
| CA ANO 0328:  | 5028  |
| Un dégrèvement ne peut dépasser un recouvrement.  | 3020  |
| Si la somme à recouvrer issue des passages antérieures est négative («sdrpa») est inférieure au   |       |
| montant cumulé des dégrèvements issus des passages antérieures est négative (« <b>surpa</b> ») est interieure au montant cumulé des dégrèvements issus des passages antérieures est négatif ( <b>«mdega»</b> ). |       |
| "th_nkdec : cumul degrevement > cumul somme a recouvrer"  |       |
| CA_ANO_0329:  | 5030  |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base  | 5030  |
| nette ne peuvent être négatif.  |       |
| Si le dégrèvement final déterminé à l'issue du calcul est négatif (« <i>degpl</i> » < 0).   |       |
| "th_nkdec : plafonnement calcule negatif "  |       |
|   | 5031  |
| CA_ANO_0330:  | 3U3 I |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base  |       |
| nette ne peuvent être négatif.  |       |
| Si le montant du total TH déterminé à l'issue du calcul est négatif ( <i>«totth»</i> < 0).  |       |
| "th_nkdec : total th calcule negatif "  | E022  |
| CA_ANO_0331:  | 5033  |

SI-1E / FIRSTH / TH

| 34                |
|-------------------|
| 24                |
|                   |
|                   |
| ) <i>A</i>        |
| 54                |
|                   |
|                   |
|                   |
|                   |
| 35                |
|                   |
|                   |
|                   |
| 36                |
|                   |
|                   |
|                   |
|                   |
| 38                |
|                   |
|                   |
|                   |
|                   |
| 39                |
| ) 9               |
|                   |
|                   |
| 10                |
|                   |
|                   |
|                   |
|                   |
|                   |
| <b>!</b> 1        |
|                   |
|                   |
|                   |
| 12                |
|                   |
|                   |
|                   |
|                   |
|                   |
| 13                |
|                   |
|                   |
|                   |
|                   |
| 14                |
|                   |
|                   |
|                   |
| 333<br>413<br>413 |



SI-1E / FIRSTH / TH

| "th_nkdec : signe delta nap significatif et napdt = 0 "  |      |
|--|------|
| CA_ANO_0342:   | 5045 |
| Contrôle de cohérence des données.   |      |
| Si le delta de net à payer de régularisation « <i>napdt</i> » est valorisé avec un signe « <i>signe</i> » différent de '+' |      |
| ou '-'.  |      |
| "th_nkdec : delta nap >0 et signe incoherent "   |      |
| CA_ANO_0343:   | 5128 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base                           |      |
| nette ne peuvent être négatif.   |      |
| Si la majoration plafonnement ( <i>«majoc»</i> ) déterminée à l'issue du calcul est négative.                              |      |
| "th_nkdec : NaP_Plafonnement_1414_total : Majoration plafonnement < 0"   |      |
| CA_ANO_0344:   | 5129 |
| Une cotisation, un montant, un dégrèvement, un plafonnement, un net à payer, un revenu, une base                           |      |
| nette ne peuvent être négatif.   |      |
| Si le plafonnement après majoration («pmajc») déterminé à l'issue du calcul est négatif.                                   |      |
| "th_nkdec : NaP_Plafonnement_1414_total : Plaft apres majoration < 0"  |      |